

COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE

L'an deux mil vingt, le 06 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** et Madame et Monsieur Chantal MENIGOT, Jean-Luc PIANZI, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Christian RAYOT, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 31 janvier	Le 31 janvier	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	29

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

2020-01-01 Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 19 décembre 2019

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire du 19 décembre 2019**

Annexe : Procès-Verbal du 19 décembre 2019

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule du Président

Le débat d'orientations budgétaires, qui prépare le vote du budget primitif, est un acte majeur dans la vie d'une collectivité, permettant de confronter la réalité des chiffres et les contraintes financières aux besoins nécessaires à la mise en œuvre de notre projet politique.

L'année 2020 constituera une année de transition à plus d'un titre. En effet, celle-ci sera d'une part marquée par une réforme importante de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation, impactant dès 2020 de façon directe et importante les collectivités. D'autre part, il n'a échappé à personne que cette année allait être marquée par les échéances municipales et les temps de décision et d'action tronqués dans l'attente de ce renouvellement des instances, municipales et intercommunales.

Au niveau national, les prévisions de croissance du gouvernement qui étaient de 1,7 % pour 2019 il y a 1 an ont été revues à la baisse (1,4 % en réalité ce qui représente un écart de près de 20 %). Toutefois, la croissance française résiste mieux que celle de ses voisins européens, comme l'Allemagne, plus durement touchée par le ralentissement du commerce mondial. Mais de nombreuses incertitudes demeurent (accord commercial sino-américain, Brexit, situation au Moyen Orient, surendettement mondial, mouvements sociaux en France...). La perspective pour 2020 est autour de 1,3 %. L'inflation serait, elle, moins forte qu'envisagée, puisqu'elle serait de +1,2 % en 2019 selon les dernières données gouvernementales contre une prévision à 1,4 % en 2018 à la même période. Cette inflation devrait d'ailleurs servir de base à la revalorisation des valeurs locatives pour le calcul des taxes sur le foncier bâti. Concernant les valeurs locatives servant au calcul des bases de taxe d'habitation, celles-ci seront revalorisées de +0,9 % en 2020.

Le déficit public est passé comme cela était prévu sous le seuil des 3 % dès 2017 (-2,7 %). Il ré- augmente en 2019 puis 2020 pour repasser au dessus des 3 %. A noter que la France est le seul pays européen à connaître un « déficit primaire » (les dépenses hors remboursement d'emprunt sont supérieures aux recettes) : si un nouveau krach boursier devait survenir, le pays serait touché de plein fouet.

La loi de finances pour 2020, adoptée définitivement à la fin du mois de décembre, comporte de nombreuses mesures qui impactent directement ou indirectement les collectivités territoriales. La profonde réforme de la fiscalité locale constitue le plat de résistance au menu de cette année. La suppression de la taxe d'habitation pour l'intégralité des foyers fiscaux, qui constituait l'un des engagements phares du candidat Macron, est déclinée à l'article 16 de la loi.

Avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales de façon totale et pour l'ensemble des foyers français d'ici 2023, pour les règles d'encadrement et de liaison entre les taux, la taxe sur le foncier bâti remplacera la taxe d'habitation en tant qu'imposition pivot. Ainsi, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires ne pourront augmenter dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Afin de compenser la perte de recettes liée à la suppression de la taxe d'habitation, et dans la continuité de la réforme fiscale en cours, les communes percevront la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements, mais pas entièrement, dont le calcul sera effectué au niveau national.

Quant aux EPCI, afin de compenser cette perte de produit de TH, ils seront bénéficiaires d'une fraction de TVA. Le coefficient correcteur sera appliqué au montant annuel prévisionnel du produit global de TVA. Les EPCI devraient ainsi percevoir le dynamisme de l'enveloppe.

L'État dégrève la cotisation du contribuable sur la base des taux 2017 (en 2020). A partir de 2020, la commune, tout comme l'EPCI, perd son pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation, celui-ci étant figé sur celui de 2019. A partir de 2023, les communes et EPCI pourront à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et locaux vacants).

Ce mécanisme de compensation remplaçant un impôt local à nouveau par une dotation indexée sur les impôts nationaux supprime ainsi encore un peu plus le lien fiscal existant entre le contribuable et sa commune et brise par là-même le sentiment d'appartenance au territoire et l'implication dans le fonctionnement communal. Les EPCI perdent tout lien avec le contribuable local, si celui-ci n'est ni propriétaire ni chef d'entreprise. A l'heure où ceux-ci sont appelés aux urnes, et devant la défiance grandissante de la population envers la classe politique dans son ensemble, ces mesures ne font qu'éloigner les citoyens de la vie de la cité.

La précédente loi de finances prévoyait d'intégrer au coefficient d'intégration fiscale (CIF) des communautés de communes la redevance assainissement. La loi de finances 2020 revient sur cette disposition et la redevance assainissement ne sera finalement pas prise en compte avant 2026 (date butoir pour le transfert de compétence assainissement aux communautés de communes). S'il s'agit d'une « bonne nouvelle » pour les communautés de communes n'ayant pas encore procédé au transfert, c'en est une mauvaise pour les autres, et donc pour notre EPCI en particulier qui, à nouveau, pâtit de son côté bon élève et précurseur en matière de prise de compétences, comme cela a déjà pu être le cas pour la redevance incitative, mise en place de façon volontaire et autonome en 2005 par notre collectivité et soutenue financièrement aujourd'hui pour les EPCI ne s'étant pas engagé avant.

En 2020, les variables d'ajustement permettant d'aboutir à un équilibre budgétaire comprennent la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle qui pour le bloc communal au niveau national diminue de 10 millions d'euros et devrait donc, une fois répartie entre les communes et les EPCI au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement, avoir peu d'effet.

Le montant du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle mis en répartition en 2020 est maintenu au même niveau qu'en 2019 soit 284 millions d'euros. La Dotation de Soutien à l'Investissement Local conservera son niveau de 2019 en 2020. Il en va de même pour la DETR, dont le niveau est sensiblement le même que l'année dernière.

Cependant, comme les années précédentes, et ce malgré les affirmations du gouvernement quant au maintien des différentes dotations aux collectivités, la Communauté de Communes du Sud Territoire fait partie des collectivités impactées de façon systématique, même si elle l'est parfois dans de faibles proportions, par la moindre évolution de ces dotations. Il y a fort à parier que cette année n'échappera pas à la tradition : la collectivité devra faire preuve de vigilance quant à l'évolution de ses dépenses et recettes.

C'est dans ce contexte difficile et incertain que les collectivités, dont la nôtre, se doivent d'établir leur budget. Et cette année, de façon certaine, les données concernant les bases fiscales ne nous sont pas communiquées dans des délais permettant d'en disposer pour le débat d'orientations budgétaires, rendant l'exercice encore plus difficile.

Mais à nouveau, et ce malgré les réformes de la fiscalité locale, nous pouvons à minima envisager de disposer de recettes dynamiques en matière de cotisation foncière des entreprises, liées notamment aux investissements importants qui ont été réalisés ces dernières années par la collectivité et par la SEM Sud Développement, qui devraient se poursuivre cette année encore, et qui ont permis une forte augmentation des bases encore visible cette année. En effet, entre 2010 et 2019, le produit de CFE est passé de 1 013 624 euros à 1 724 173 euros (+70%), le taux n'ayant lui que peu augmenté.

Bien que 2020 soit une année de renouvellement total de l'assemblée, la collectivité n'entend pas rester attentiste en matière d'investissements et de projets. Ainsi, tout en portant une vigilance particulière aux dépenses de fonctionnement, notamment aux charges sur lesquelles nous avons encore prise, notre budget de fonctionnement devrait s'équilibrer aux alentours de 12 millions d'euros, permettant ainsi à la Communauté de communes d'exercer ses compétences et d'assumer ses différentes missions.

En effet, la Communauté de communes du Sud Territoire, malgré un contexte financier toujours plus tendu, entend poursuivre son travail, dans la dynamique engagée depuis plusieurs années maintenant, et rester une collectivité de projet, une collectivité d'investissement à même de dessiner l'avenir de son territoire et de construire son attractivité.

C'est ainsi qu'en 2020, nous opérerons le transfert effectif de la compétence centre aquatique acté en conseil communautaire et validé par la majorité des communes membres en 2019. Outre les opérations de reprise classiques, en matière de finances et de personnel, à prévoir, la collectivité devra mener, avec l'aide éventuelle de professionnels, une réflexion permettant de trouver des solutions d'évolution et de gestion de l'équipement.

Concernant les projets en cours, l'OPAH engagée ces dernières années entrera dans sa première année pleine de suivi-animation, nous l'espérons dans la même dynamique que depuis ces derniers mois. La convention AMI bourg-centre, signée avec la Région en 2019, entre, elle aussi, dans sa phase opérationnelle en 2020, avec entre autres la réalisation du projet de réhabilitation de l'aile sud des Fonteneilles qui accueillera avant la fin de l'année les locaux de la Police Municipale Intercommunale et l'antenne beaucourtoise de l'école de musique intercommunale du Sud Territoire.

Au terme de la période de réserve pré-électorale s'imposant aux élus locaux en ce début d'année, la CCST pourra continuer dans la même dynamique que ces 2 dernières années en matière de communication, avec en premier lieu l'organisation de l'inauguration du centre commercial de l'Allaine dont les travaux se terminent et dans lequel les premiers commerces ont déjà pris place fin 2019.

Dans la poursuite de l'OCMACS qui a pris fin en février 2019, la CCST poursuit ses efforts et ses initiatives en matière de revitalisation et de soutien au commerce local, avec la mise en œuvre du concept de boutique à l'essai sur Beaucourt et la poursuite des marchés du terroir sur 6 communes.

Un budget d'investissement établi à environ 4,5 millions d'euros devrait permettre à la CCST de réaliser ces différents projets en 2020. Pour ces deux budgets, ce sont 11 millions d'investissement inscrits.

En matière d'eau et d'assainissement, cette année de transition ne marque pas non plus un coup d'arrêt dans les investissements et les travaux prévus, conformément au planning décidé en 2015, permettant dès la fin de cette année à notre territoire d'être auto-suffisant en eau potable, et à plusieurs communes d'être raccordées en assainissement collectif dans le respect des délais annoncés.

En matière de GEMAPI et d'ordures ménagères, cette année verra la poursuite des études engagées : concernant la restauration de la rivière Allaine pour la GEMAPI, et la réflexion sur la collecte des bio-déchets en séparé pour les ordures ménagères. 2020 permettra aussi de réaliser des travaux de réfection des locaux sociaux sur la déchetterie de Fêche l'Église.

En 2020, dernière année du mandat, la Communauté de communes du Sud Territoire n'a pas à rougir du bilan des dernières années, dont les nombreux projets et actions réalisés ont permis au territoire de le transformer, de l'aménager, de conforter l'implantation des principales activités industrielles. La perception de la collectivité a changé, elle est perçue comme dynamique, attractive et ouverte.

Recettes fiscales (en attente des bases 2020 DGFIP et l'état FDL 2020)

	Taux 2019	Bases 2019	Recettes FDL 2019	Bases estimées 2020 +1,2% (sauf TH +0,9)	Recettes estimées 2020 prenant en compte les bases révisées + nelles bases éventuelles
CFE	26,55	6 465 000,00 €	1 716 457,00 €	6 542 580,00 €	1 796 500,00 €
TH	9,52	23 420 000,00 €	2 229 584,00 €	23 630 780,00 €	2 250 000,00 €
TFB	3	25 574 000,00 €	762 220,00 €	25 880 888,00 €	776 000,00 €
TFNB	1,61	456 600,00 €	7 351,00 €	462 079,20 €	7 500,00 €
TOTAL		55 915 600,00 €	4 715 612,00 €	56 516 327,20 €	4 830 000,00 €

* hors rôle supplémentaire éventuel

Evolution des dotations

	2015	2016	2017	2018	2019	Estimations 2020
Dotation d'intercommunalité	485 510,00	352 966,00	273 599,00	243 754,00	267 423,00	267 423,00
Dotation de compensation	1 450 693,00	1 422 621,00	1 383 090,00	1 354 209,00	1 323 115,00	1 323 115,00
Dotation de compensation de la réforme de la TP	173 005,00	163 648,00	152 318,00	163 648,00	160 466,00	160 466,00
Dotation uniques spécifiques TP		7 413,00				
Attribution du fonds départemental de la TP	182 375,00	188 023,08	172 935,00	125 034,51	116 805,70	116 805,70
Compensation au titre de la CET		638,00	370,00	200,00	27 878,00	27 878,00
Compensation au titre des exonérations taxes foncières		470,00			538,00	538,00
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	138 657,00	92 535,00	156 068,00	163 722,00	171 799,00	171 799,00
TOTAL	2 430 240,00	2 228 314,08	2 138 380,00	2 050 567,51	2 068 024,70	2 068 024,70

Sur l'évolution des dotations d'Etat, nous constatons :

Une perte de 138 179.08 € entre 2013 et 2014

Une perte de 185 711.18 € entre 2014 et 2015

Une perte de 201 925.92 € entre 2015 et 2016

Une perte de 89 934.08 € entre 2016 et 2017

Une perte de 87 812.49 € entre 2017 et 2018

Soit une perte cumulée depuis 2013 de **3 010 761.28**

Entre 2018 et 2019, on note une augmentation de 17 457,19 €.

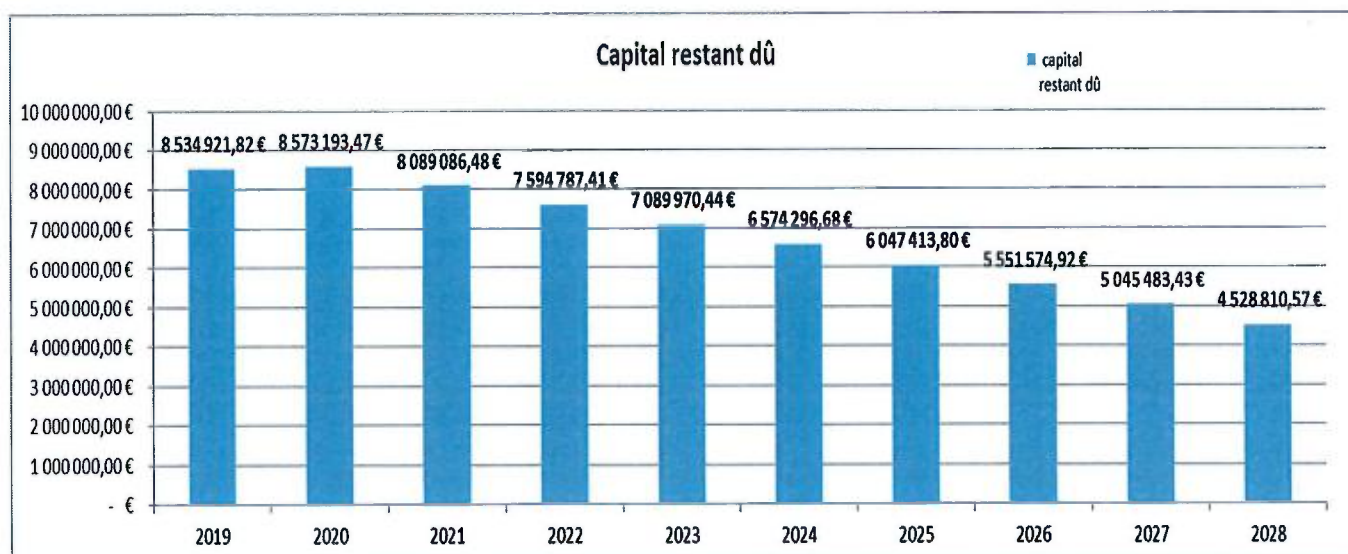
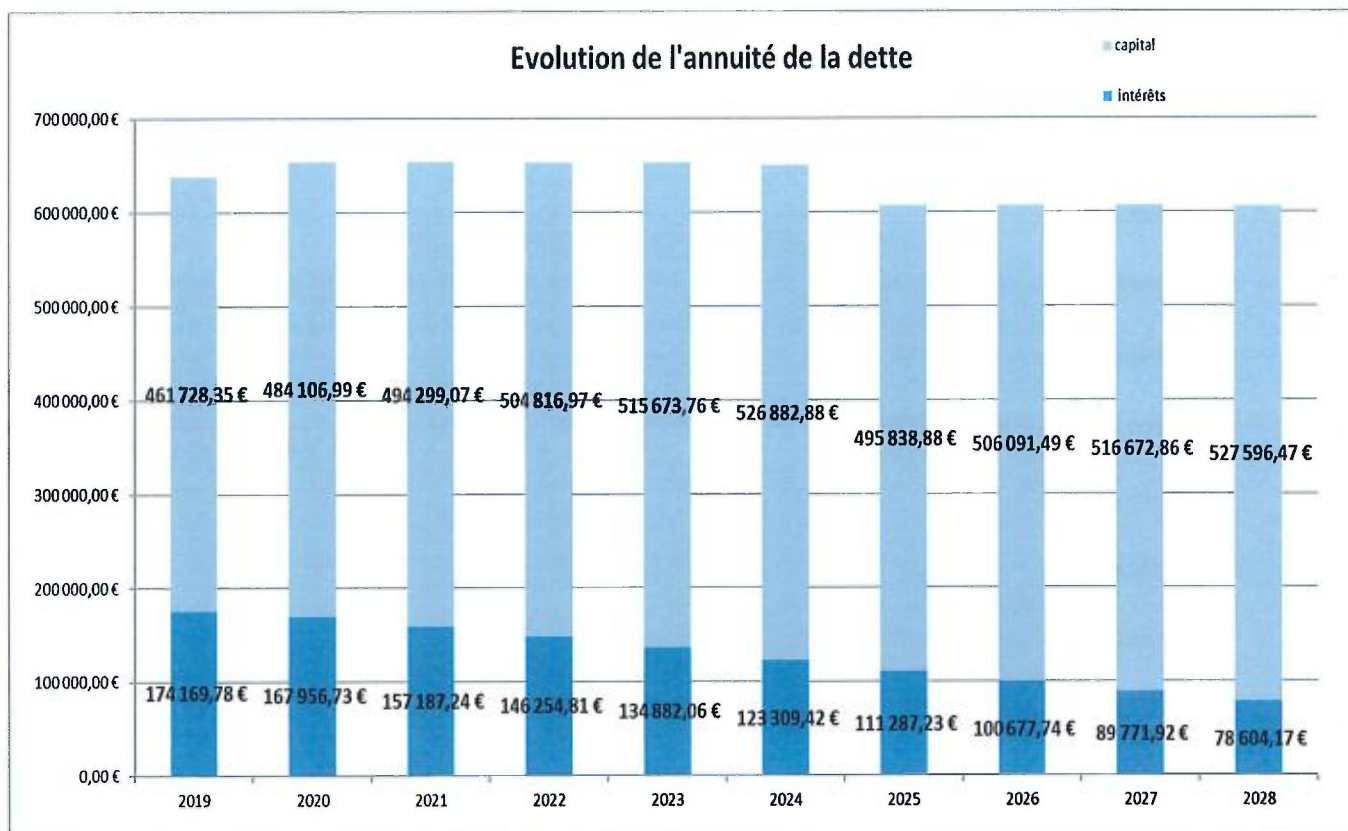
Etat de la dette

L'endettement au 1er janvier 2019 était de 8 534 921.82 €.

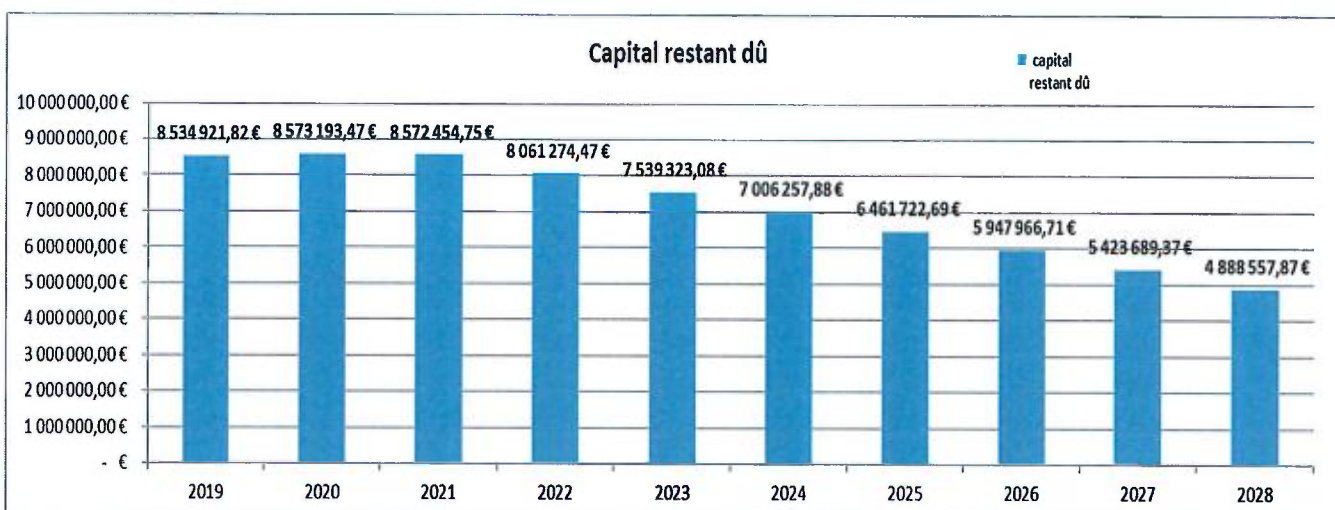
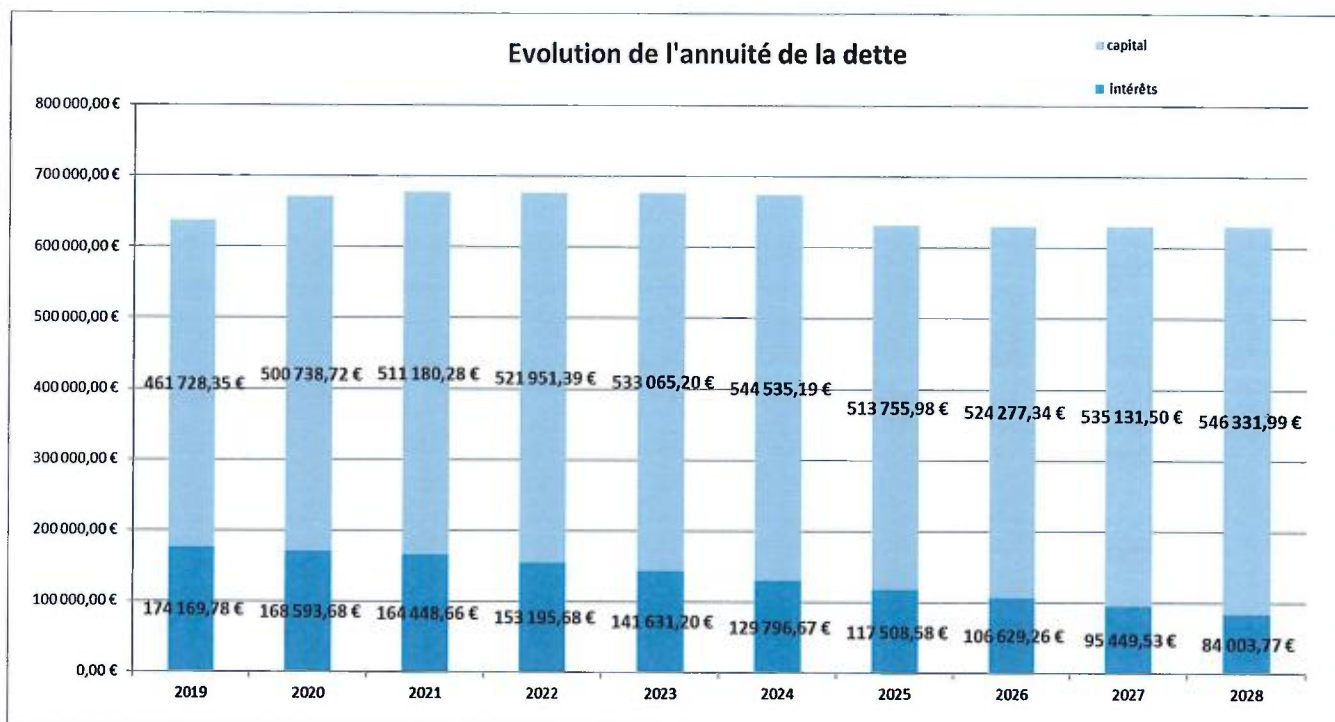
L'encours remboursé sur 2019 représentait 635 898.13 € soit 461 728.35 € en capital et 174 169.78 € en intérêts.

Le capital restant à rembourser en 2020 est de 8 573 193.47 euros

Situation actuelle :



Situation avec emprunt simulé (500 000 € en 2020) :



Evolution des effectifs et charges de personnel

	2016	2017	2018	2019
Effectifs équivalent temps plein (35h)	63	64	68	70
Charges de personnel	2 703 573.57€	2 732 614.70€	2 715 620.65 €	2 889 929.86 €
Prises de compétence			Ecole de musique	
Mutualisation				
Fusion/ absorption				

Pour l'année 2020, les charges de personnel sont estimées à **3 244 000 €**.

Ce montant prend en compte :

- Les charges de personnel du Centre aquatique de Delle à compter du 1^{er} juillet 2020 (290 000 euros).
- Les charges de personnel de l'Ecole de musique sur une année complète avec un volume horaire plus important que l'année scolaire 2018/2019.
- Un recrutement supplémentaire au service ordures ménagères, mais également 2 agents arrivés en fin d'année 2019 en remplacement d'un agent démissionnaire (début 2019) et d'un agent parti en retraite (juin 2019) dont les charges de personnel sont comptabilisées sur l'année complète 2020.
- 9 agents au sein du service police intercommunale sur la totalité de l'année, les 9 postes n'ayant pas été pourvus de manière continue sur l'année 2019 en raison des mutations et des dates d'arrivée des nouveaux agents.
- Les revalorisations, avancements et reclassement pour l'ensemble des services.
- L'indemnisation éventuelle de jours épargnés sur le Compte Epargne Temps (CET).

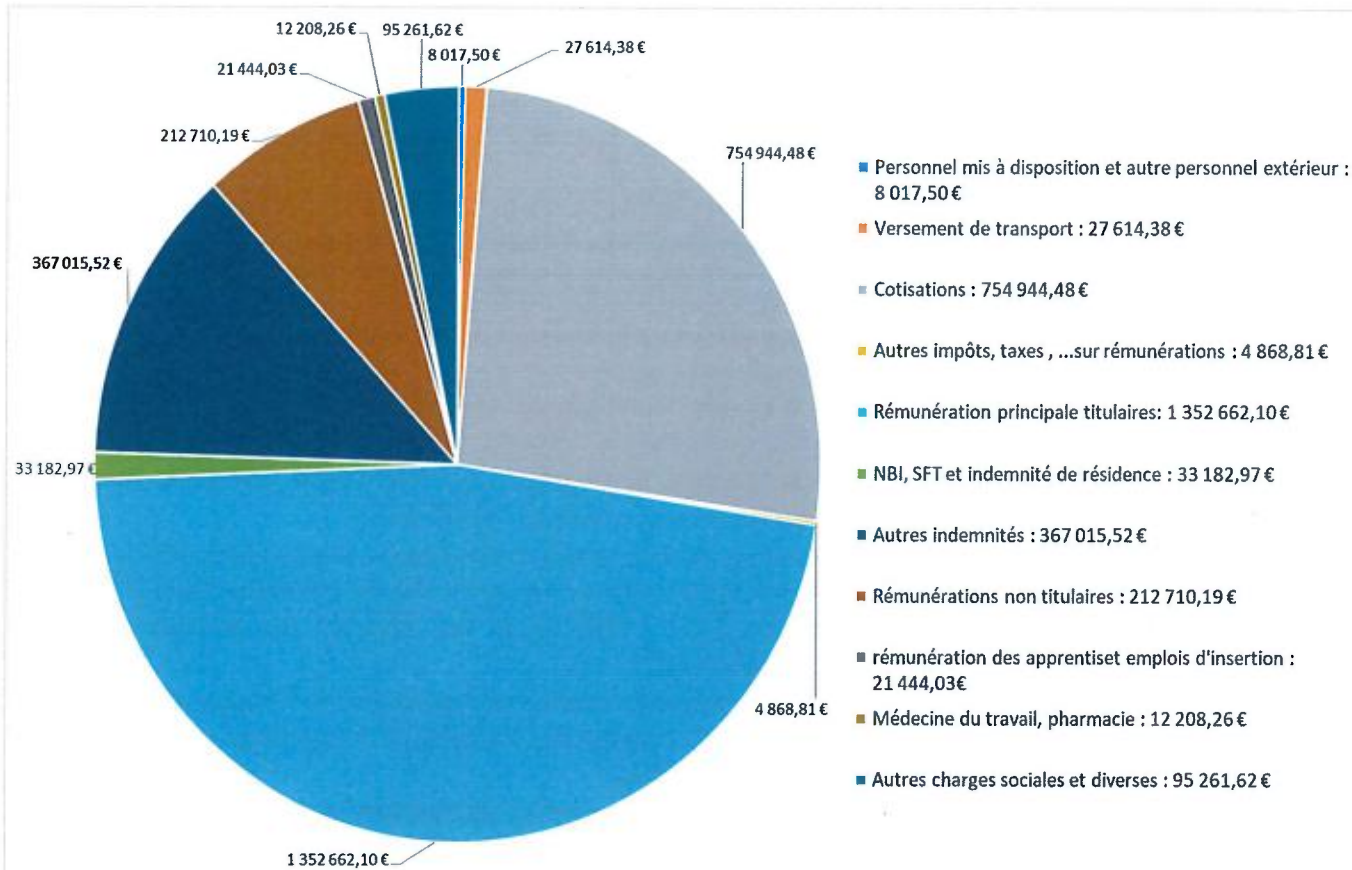
Structure des effectifs

Effectif total au 31/12/2019

Effectif au 31/12/19	Nombre agents		ETP
Catégorie A	5	titulaires	
	2	non titulaires	
Total Cat. A	7		6,44
Catégorie B	9	titulaires	
	14	non titulaires	
Total Cat. B	23		12,17
Catégorie C	49	titulaires	
	4	non titulaires	
Total Cat. C	53		51,48
TOTAL	83		70,09

Soit un total de 83 agents représentant 70 équivalents temps plein.

Répartition 2019 des rémunérations



Les mutualisations déjà réalisées :

- La police intercommunale créée en 2011

21 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Courtelevant, Courcelles, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Recouvrance, Saint-Dizier, Suarce, Vellescot).

Le service compte 9 agents.

- La fourrière intercommunale créée en 2019

Pour répondre aux demandes des communes concernant des véhicules en stationnement abusif sur la voie publique, il a été décidé de mettre en place ce service au sein de la CCST. Ce dernier est géré par les agents du service de la police intercommunale. A ce jour, 24 communes adhèrent à ce service.

- Le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot).

Le service compte 1,5 agent.

- La Société Publique Locale Sud Immobilier, créée en 2013 et dont les actionnaires sont exclusivement la CCST et 22 communes du Sud Territoire, a été constituée pour apporter des compétences en matière d'ingénierie, de montage et de suivi d'opérations pour les communes, dans le cadre de réalisation d'opérations d'aménagement, d'opérations de construction et d'exploitations de services.

Un appui administratif et technique est donc disponible pour les communes sous forme de prestations de services facturées sous des conditions « in-house » (en interne), et réglées par convention entre la SPL et les communes actionnaires ou la Communauté de communes.

- Le conseil juridique

Depuis le 1er janvier 2016, la CCST adhère au service de SVP.

La CCST a souhaité faire bénéficier ses communes membres de ce service dans le cadre d'une mutualisation d'un accompagnement juridique.

Ainsi, pour toute question, les communes s'adressent par écrit (courrier ou mail) à la CCST qui se charge de consulter les services de SVP pour ensuite transmettre les réponses juridiques aux problématiques soulevées.

Une image du compte administratif 2019

CA 2019 provisoire	Résultats 2019	Résultats 2018 reportés	Tous exercices confondus			Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	482 970,64	3 248 831,73	3 731 802,37		Dépenses	571 251,07
Investissement	- 843 442,09	920 461,05	77 018,96		Recettes	350 602,25
Total cumulé			3 808 821,33			- 220 648,82

Les **premières projections** laissent apparaître :

En fonctionnement :

- Un résultat d'exercice excédentaire de 482 970,64 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2018 de 3 248 831,73 €, **soit un excédent global de 3 731 802,37 €.**

En investissement :

- Un résultat déficitaire de – 843 442,09 auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 920 461,05 €, **soit un résultat global de 77 018,96 €.**
- Des restes à réaliser à hauteur de 571 251,07 € en dépenses et à hauteur de 350 602,25 € en recettes.

Les orientations 2020

Affaires générales

Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP. Sur l'année 2019, 1124 dossiers ont été instruits par le service.

Les principaux investissements prévus en 2020 sont essentiellement liés à la numérisation et l'intégration de nouvelles couches de données dans le logiciel d'instruction (notamment des nouveaux documents d'urbanisme communaux au fur et à mesure de leur approbation).

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à environ **115 000 euros** (dont 75 000 euros de charges de personnel).

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Dans la continuité de la première OPAH de la CCST menée entre 2006 et 2010, et afin de permettre la poursuite des efforts de réhabilitation et amélioration des logements, la CCST a acté en 2016 le lancement d'une nouvelle OPAH.

L'étude préalable à sa mise en place, attribuée à la société URBAM Conseil, s'est déroulée sur l'année 2017. Elle a été suivie, en 2018, d'une étude pré opérationnelle confiée à SOLIHA Doubs et Territoire de Belfort.

La phase opérationnelle de l'opération a démarré le 25 juin 2019 suite à la signature de la convention triennale avec l'État, l'ANAH et le Département du Territoire de Belfort. La mission de suivi-animation a été confiée à la société URBAM Conseil pour un coût total de 168 900 € HT pour 3 ans, soit un coût de 56 300 € HT pour l'année 2020. Les subventions attendues cette année sont de 35 % de l'ANAH (19 705 € HT) et 15 % du Département du Territoire de Belfort (8 445 € HT).

En matière d'investissement, compte tenu de l'objectif global de 204 projets correspondant à une participation de la CCST de 313 500 € sur 3 années, il est prévu un crédit de 104 500 € pour 68 projets en 2020. L'ANAH devrait participer, au titre de la part variable, à hauteur de 38 640 €.

École de musique

L'année 2020 va constituer la 2^{ème} année pleine de fonctionnement pour cette encore toute nouvelle école de musique. Elle sera marquée par la mise en place d'un nouveau site d'enseignement à Beaucourt (réhabilitation du bâtiment industriel aux Fonteneilles) qui donnera une meilleure visibilité et un nouveau rayonnement à ce service intercommunal.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera d'aménager ce nouvel équipement pour pouvoir accueillir du public dès la fin d'année : une enveloppe d'environ **36 000 euros** sera donc à prévoir à cette fin pour le mobilier.

Par ailleurs, afin de poursuivre l'acquisition d'instruments de musique qui permet à l'école d'être plus efficace et plus autonome, une somme de **13 000 euros** est prévue en investissement.

Afin d'assurer son fonctionnement et permettre la mise en place de projets pédagogiques, en prévoyant un accroissement raisonnable des inscriptions, une enveloppe de **170 000 euros** dont 160 000 euros de charges de personnel, sera nécessaire.

Au niveau des recettes, on estime l'écologie (montant des inscriptions) à environ 35 000 euros et la subvention du Département qui, selon les dernières modalités de calcul, devrait s'élever à environ 17 000 euros.

Service police intercommunale

La Police Municipale Intercommunale bénéficie d'un équipement général satisfaisant, au regard des missions qui lui sont confiées :

- Le renouvellement de 2 véhicules sérigraphiés et équipés s'est réalisé sur 2 années (2018 et 2019).
- L'effort effectué afin d'assurer la sécurité des agents s'est concrétisé par la formation en armement de 5 agents et par l'acquisition de 3 nouveaux Pistolets à Impulsions Electriques (soit 6 PIE au total).

Sur le plan de l'effectif, un agent supplémentaire a été recruté en corrélation avec l'adhésion de nouvelles communes au service (Au total : 21 communes). L'effectif total réalisé est porté en 2019 à 9 personnels formés, dont 3 agents féminins (dépenses de personnel de l'ordre de 420 000 €).

La Police Municipale Intercommunale connaîtra en 2020 un profond changement suite à l'annonce de nouveaux locaux professionnels.

Dans cette perspective d'évolution, il est envisagé de procéder à :

- L'acquisition de mobilier (estimation 25 000 euros)
- L'acquisition d'ordinateurs supplémentaires (estimation 6 000 euros)
- L'acquisition de radios pour les véhicules (estimation 1 100 euros)

- Le remplacement du troisième véhicule (sous forme d'un contrat de location - dépenses de fonctionnement).

L'acquisition de matériels divers permettant de renforcer la compétence et le bon fonctionnement du service s'élève à 6 200 euros.

Sont également prévus au budget 2020 :

- Les formations théoriques et techniques du personnel
- Les différentes maintenances obligatoires (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, logiciel LOGITUD, GVE, mise à jour documents professionnels, entretien des véhicules etc....)
- L'habillement du personnel.

Les recettes de fonctionnement proviennent quant à elles de la participation des communes adhérentes pour un montant de 118 700 €.

Volet Communication

L'objectif principal de la communication mise en œuvre à la CCST est de mettre en avant l'action intercommunale portée par les élus et, plus globalement, de promouvoir le Sud Territoire. L'enjeu est de faire connaître (de l'extérieur) et reconnaître (des habitants) les atouts de ce territoire en développant une image positive et attractive.

Au-delà des opérations transversales qu'elle porte, la fonction communication a également vocation à accompagner les différents services pour valoriser leurs actions.

Plusieurs partenariats de communication font également partie du programme d'actions 2020.

A noter que le programme d'actions 2020 sera conditionné en début d'année par la période de restriction préélectorale.

Ci-dessous les principales actions de communication envisagées en 2020 :

1/ Publications

- Magazine Echo du Sud Territoire

En 2019, la périodicité du magazine est passée de 2 à 3 numéros annuels (mars / juillet / novembre). Il est proposé de rester sur cette base en 2020 (parutions prévues en mai, septembre et décembre en raison des élections de mars), avant d'envisager une périodicité à 4 numéros par an dès 2021. Le magazine est édité à 12 000 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

→ **3 numéros de l'Echo du Sud pour un budget prévisionnel de 21 500 € TTC (coûts de distribution inclus).**

- Insertion dans des supports à rayonnement extra-territorial
Encarts Est Républicain notamment.
- **Budget prévisionnel de 8 000 € TTC.**

2/ Nouvelle campagne de communication

En vue de développer une image forte, dynamique et attractive, du Sud Territoire, il est envisagé en 2020 de réaliser une nouvelle campagne de communication globale. Des visuels seront créés pour remplacer ceux existants sur les 3 bâches routières placées à l'entrée des 3 bourgs centres et sur les sets de table.

→ **Budget prévisionnel de 4 500 € TTC.**

3/ Partenariats de communication

- Avec 6 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandv'Hilare fait son show, Nuits d'été (Milandre), Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique) et Fête de l'Ane (Suarce).
- **55 000 € TTC.**

- Festival Musique Plein Sud dans les villages du Sud Territoire
- La formule reste identique en 2020 : 3 jours, 3 villages et 3 associations qui organisent 3 spectacles. L'édition 2020 aura lieu les 10, 11 et 12 juillet 2020.
- **Budget prévisionnel de 35 600 € TTC.**

- Événement hivernal Sud Territoire
- Pour ses 20 ans et afin de proposer un pendant hivernal au festival Plein Sud, un événement festif et familial mettant à profit et en valeur les différentes compétences et actions de la Communauté de communes est en cours de réflexion pour l'automne 2020.
- **Budget prévisionnel de 10 000 € TTC.**

4/ Réalisation d'une campagne photo 4 saisons

La dernière campagne photo remonte à 2012. Les clichés issus de cette nouvelle campagne nourriront pour plusieurs années les supports de la CC (magazine, site internet, documents touristiques...).

→ **Budget prévisionnel de 8 000 € TTC.**

5/ Achats de matériels

Afin de favoriser la visibilité de la CCST, il est envisagé d'installer des panneaux routiers aux différentes entrées du Sud Territoire (9 000 €) mais aussi de remplacer les supports défraîchis acquis en 2012 par de nouveaux kakémonos et de nouvelles banderoles (1 500 €) et d'améliorer l'accueil des différents sites de la CCST (500 €).

Compte tenu de l'internalisation de la fonction PAO (magazine Echo du Sud notamment), il est également proposé de renouveler une partie du matériel informatique (2 000 €).

Enfin, il est prévu d'investir dans du matériel de sonorisation (800 €).

→ **Budget prévisionnel de 13 800 € TTC.**

Volet Tourisme

Sentiers de randonnées

- La CCST dispose de 20 sentiers de randonnées entretenus par BALISAGE 90 pour un montant de 2 650 € en dépenses de fonctionnement.
- Compte tenu de la dangerosité du sentier N°10 « Circuit des 3 vallées » à LEBETAIN, des interventions sont à prévoir. Les prestations seraient la mise en place d'un petit pont traversant le cours d'eau situé sur le tracé et surtout l'installation d'une rampe de corde permettant de sécuriser la montée se trouvant sur le circuit (principale difficulté). Budget provisoire 10 000 €.
- Un tracé a été étudié pour réunir les sites de Brebotte – Joncherey - Courtelevant ce qui devrait générer un investissement de conception et signalisation pour lequel est prévu une enveloppe de dépenses de 10 000 €.

- Communication touristique

Plusieurs actions de communication en matière de tourisme sont prévues en 2020 :

- Réédition des cartes postales – 500 €
- Edition brochures de randonnées – 2 500 €
- Nouveaux panneaux de randonnées familles – 15 000 €
- Brochure spécifique au Sud Territoire dans le cadre du partenariat avec Belfort Tourisme – 8 000 €

Fonteneilles

Suite à la validation du projet par le Conseil Communautaire en 2016, le marché de réalisation et commercialisation a été attribué en 2017 à la société Loft Company, spécialisée dans la réhabilitation d'anciens bâtiments industriels. Le projet consiste en l'aménagement de logements dans le bâtiment sur les 3 niveaux des ailes Ouest et Nord, l'aile Sud, restant propriété de la CCST et étant dévolue à des activités tertiaires, commerciales et/ou de services publics.

Conformément à la commande signée, la Communauté de communes s'est engagée à participer à hauteur de 90 000 euros maximum des frais et études liés à la pré-commercialisation. A l'issue de l'année 2019, cette convention a été soldée, l'ensemble de la participation prévue ayant été versée à la société.

Après un lancement officiel de la pré-commercialisation à l'été 2018, les réservations se sont poursuivies en 2019, sans pour autant atteindre pour le moment le volume nécessaire au lancement des travaux.

Afin d'accompagner ce projet de requalification en logements des 2 autres ailes du bâtiment, la Communauté de communes, propriétaire de l'aile sud, a lancé un marché d'études et maîtrise d'œuvre en 2019 afin de procéder, sur l'année 2020, aux travaux de réhabilitation sur cette partie, comprenant l'ensemble des travaux de gros œuvre sur les 3 niveaux, ainsi que l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée permettant l'installation de l'école de musique intercommunale (site de Beaucourt) et des locaux de la Police Municipale Intercommunale.

Le projet, évalué à 960 000 euros, est soutenu par l'État au titre de la DSIL pour un montant de 220 000 euros, par la Région dans le cadre de l'AMI revitalisation des Bourgs-centres pour 160 000 euros, et une demande de FEDER au titre de l'axe urbain 5.1 pour la requalification des espaces dégradés sera déposée en 2020 pour 180 000 euros.

Centre aquatique de Delle

La Communauté de communes a, depuis plusieurs mois, engagé des discussions avec la Ville de Delle, afin d'envisager une prise de compétence du centre aquatique actuellement existant en gestion municipale sur la commune de Delle.

Cette demande est motivée notamment par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal.

Lors de sa séance du 19 septembre 2019, le Conseil Communautaire de la CCST s'est prononcé favorablement à une prise de compétence à l'échelle intercommunale à compter du 1^{er} juillet 2020, délai permettant une organisation de cette prise de compétence dans les meilleures dispositions, eu égard à l'ensemble des problématiques à traiter dans le cadre de ce transfert. Depuis, 17 communes ont délibéré favorablement quant à cette prise de compétence, 2 communes ont voté contre.

A l'issue, et afin d'assurer la meilleure lisibilité sur la gestion de cet équipement, le centre aquatique fera l'objet de la création d'un budget annexe par la collectivité, voté en cours d'année 2020.

Développement économique

Volet commerce

1/ Boutique à l'Essai

- Les principales dépenses prévues pour le volet Commerce résident dans la mise en place du concept "Boutique à l'essai". L'objectif étant l'acquisition d'une cellule de 120 M² à Beaucourt et dont le montant de l'achat ainsi que l'enveloppe de travaux de réhabilitation serait estimée à 70 000 €. Il est à noter que les subventions dans le cadre de l'AMI bourgs-centres Région BFC et la DETR permettraient de couvrir une partie de cette dépense (25 000 euros AMI -25 000 € DETR – 20 000 € CCST).

2/ Marché du Terroir

- Avec 6 manifestations prévues sur l'année 2020 et pour la 4^{ème} édition des Marchés du Terroir, il serait pertinent d'associer aux exposants des possibilités de démonstrations de prestataires types Maréchal Ferrant ou Chaudronnier avec une estimation de coût de 1 000 € par prestation.
→ 6 manifestations (6 000 € TTC).

Forges Grandvillars

La phase 2 de la réhabilitation des Forges de Grandvillars, engagée en 2016, a été activement poursuivie, en partenariat entre la SEM Sud Développement et la SODEB, concessionnaire de la Communauté de communes. Après la réhabilitation du bâtiment R dont le reste du rez-de-chaussée et une partie du second niveau sont réservés à LISI notamment pour l'installation de l'Université du groupe, l'aménagement de la place des Forges, dédiée aux piétons et modes doux, s'est poursuivi, ainsi que les travaux sur le canal usinier.

L'essentiel des travaux d'aménagement restants dans cette phase, ont été menés ces dernières années, notamment la démolition de la Caserne, avant réaménagement de son emprise en espace de stationnement permettant de desservir les bâtiments architecturaux R et U (dont l'aménagement, porté par la SEM Sud Développement, se poursuit en 2020).

Dans le cadre de la concession confiée à la SODEB, la CCST participera à l'opération à hauteur de 200 000 euros en 2020.

La subvention sollicitée auprès de l'État au titre de la DSIL d'un montant de 400 000 euros pour ce projet a été notifiée et 80% ont été versés, le solde étant en cours de demande.

Le FEDER n'abondant pas sur ce projet, la Région Bourgogne Franche-Comté versera, dans le cadre du Contrat de Développement Métropolitain 2018-2020 signé en 2019, un montant de subvention de 1 000 000 d'euros.

Augmentation de capital de la SEM Sud-Développement

La SEM Sud-Développement, dont la Communauté de communes est le premier actionnaire, a réalisé au cours des dernières années des investissements de l'ordre de 50 millions d'euros, avec en particulier la restructuration du site des Forges à Grandvillars et celle du site de LISI à Delle, mais aussi la construction du bâtiment d'IDVERDE, et l'aménagement du bâtiment d'ESO à Beaucourt. Ces différentes opérations ont correspondu au montant des fonds propres apportés à sa création et lors de la première augmentation de capital.

Ces investissements ont permis une augmentation des bases de la CFE (soit un produit CFE de 1 036 184€ en 2011 et un produit CFE 2019 de 1 716 457 €), mais aussi le maintien et le développement des entreprises concernées, qui représentent une part importante des bases de la CVAE.

La SEM a à l'heure actuelle différents projets, avec en particulier la réalisation d'un hôtel sur le site des Forges, en lien avec l'installation de l'université de LISI (LKI), et différents projets de restructuration et de construction sont en discussion avec des entreprises. La mise en œuvre de ces projets supposera l'apport de fonds propres, nécessaires pour assurer la prise en compte du décalage dans le temps entre l'amortissement comptable des opérations et l'amortissement des emprunts, dans un contexte où il n'est pas possible d'obtenir pour de telles opérations des emprunts sur une durée de plus de 20 ans. Ces opérations auront, de même que les précédentes, un impact positif sur les recettes fiscales.

L'enjeu est à terme de porter le capital social de la SEM de 9 à 15 millions d'euros.

Une participation de la Communauté de communes à cette augmentation de capital d'un montant d'un million d'euros au titre de l'exercice 2020 est ainsi proposée.

Entretien et réparation des différents parcs d'activités :

Les dépenses de fonctionnement pour les parcs d'activités de la collectivité se montent globalement à **33 500 € HT**. Cette somme comprend principalement l'entretien des différentes zones d'activités pour un montant de 27 300,00 € HT.

Les soutiens financiers à nos partenaires :

La collectivité soutiendra financièrement dans leurs actions en 2020 à hauteur de **65 000 €** les partenaires suivants : l'ADNFC, la MLEJ90 et le MEDEF (30 000 € pour l'ADN FC ; 25 000 € pour la mission locale et enfin 10 000 € pour le MEDEF).

L'Aide à l'Immobilier d'Entreprises :

La CCST a mis en place en 2018 une politique d'aide à l'immobilier d'entreprises afin de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises. Une enveloppe de **81 000 €** est prévue cette année.

Les grandes lignes du Budget primitif 2020

En Fonctionnement

Les dépenses 2020 **12 172 600 €**

Dont notamment :

-Charges à caractère général	819 300 €
-Charges de personnel	3 244 000 €
-Compensations versées aux communes	4 024 535 €
-Fonds de concours de solidarité	334 000 €
-Amortissements	520 000 €
-SDIS	1 173 539 €
-Un virement à la section d'INV	1 149 600 €

Les recettes 2020 **11 284 600 €**

Dont notamment :

-Impôts, taxes	6 313 900 €
-Dotations, participations	2 076 800 €
-Reversement des budgets annexes (comptes 70841/70872)	2 636 000 €
Et participation à la PM	

Il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2019 de 3 588 100 € **soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 700 100 € à la fin de l'exercice 2020.**

En Investissement

Les dépenses 2020 **4 925 800 €**

Dont notamment :

- Immobilisations incorporelles	86 460 €
- Immobilisations corporelles	896 000 €
- Subv. d'équipement versées (fds de concours, subv équipement...)	839 000 €
- Immobilisations en cours	960 000 €
- Emprunts (rbst K)	488 000 €
- Participations et créances	1 227 000 €
- Autres immobilisations (dont concession/ bat relais)	367 000 €

Les recettes 2020

4 848 800 €

Dont notamment :

- Amortissements	520 000 €
- Transfert du fonctionnement	1 149 600 €
- Affectation du résultat	143 630 €
- Emprunt	500 000 €
- Remboursement avances zacs	190 000 €

Il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2019 de 77 000 € soit une section d'investissement à l'équilibre à la fin de l'exercice 2020.

DOB - BUDGETS ANNEXES OPERATIONNELS
--

BUDGET ANNEXE ZAC DES GRANDS SILLONS

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 se montent à 51 482 € environ et intègrent principalement l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de 25 579 €, les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre) pour un montant de 6 370 €, la taxe foncière pour 5 000 € et des frais d'aménagement et d'entretien de terrain pour un montant de 7 000 €. Les recettes de fonctionnement proviennent quant à elle d'une avance du budget général pour un montant de 212 104,49 € et de la vente de foncier à un porteur de projet pour la somme de 54 486 €.

Les dépenses d'investissement proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de 72 420 € et d'un remboursement de 190 064,05 € au BG pour des avances faites précédemment par ce dernier. Les recettes d'investissement proviennent, quant à elles de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de 47 375 €.

BUDGET ANNEXE ZAC DES CHAUFFOURS

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 se montent à 48 460 € et intègrent principalement un reversement de l'excédent de la section de fonctionnement au Budget Général de 23 481,35 € les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre) pour 5 940 €, la taxe foncière de 6 900 €, les frais d'aménagement de terrains dans le cadre de ventes prévues en 2020 et l'affectation du résultat de l'année 2019 pour un montant de 5 938,65 €. La section recettes de fonctionnement sera alimentée par deux recettes de cession de foncier pour un montant prévisionnel de 306 000 €.

Les dépenses d'investissement se montent à 423 963,86 €. Cette somme intègre le remboursement du capital pour un montant de 83 010,00 € et l'affectation de résultats de l'année 2019 pour un montant de 340 953,86 €. Les recettes d'investissement proviennent quant à elles d'une avance du BG d'un montant de 166 423,86 €.

BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS

Le budget présentera pour 2020 une **section dépenses de fonctionnement à hauteur de 74 250 €** intégrant principalement les remboursements d'emprunt pour un montant de **17 650 €**, la dotation aux amortissements pour un montant de **47 000 €**, la taxe foncière de **8 000 €** environ, le paiement des fluides (eau, électricité, gaz) ainsi qu'une enveloppe pour l'entretien et les réparations du bâtiment.

Les recettes de fonctionnement proviendront, quant à elles, des loyers pour un montant de **18 203 €** environ, d'un solde d'exécution 2019 pour un montant de **6 105,61 €** et d'une avance du Budget Général pour un montant de **49 941,39 €** afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement du budget 2020 se montent à **51 158,42 €** et comprennent principalement le remboursement du capital pour la somme de **45 000 €**. **Les recettes d'investissement** couvrent la totalité des dépenses et proviennent quant à elles principalement de l'amortissement de l'immeuble et de l'affectation de résultat de l'année précédente.

BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL ZAC DE L'ALLAINE

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à **172 500 €**. Ce montant correspond principalement au remboursement d'emprunt pour **36 000 €**, aux frais de copropriété pour la somme de **12 000 €**, à la taxe foncière pour **7 600 €**, à la dotation aux amortissements pour un montant de **114 000 €** et enfin au paiement des fluides (énergie, eau).

Les recettes de fonctionnement en 2020 proviennent, quant à elles, de l'affectation de résultat de l'année 2019 pour un montant de **44 700 €**, des produits de location des différentes cellules pour un montant de **84 949 €** et d'une avance du Budget Général de **42 851 €** et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2020** est de **592 090,77 €** correspondant à l'affectation de résultat de l'année 2019 pour un montant de **100 990,77 €** au remboursement de capital pour un montant de **61 000 €**, aux frais de maîtrise d'œuvre encore engagés ainsi qu'au frais de travaux de réhabilitation du bâtiment pour un montant de **430 000 €**.

Les recettes d'investissement pour un montant total de **1 077 806 €** proviennent quant à elle des subventions sollicitées (DSIL 285 000 € et contrat métropolitain 300 000 €) et ce pour **585 000 €**, de la refacturation à la copropriété des dépenses marchés afférentes à la copro et aux co-propriétaires (partie privative avec les vitrines) pour un montant de **114 452 €**, des ventes de deux cellules pour **264 354 €** et enfin de l'amortissement de l'immeuble pour un montant de **114 000 €**.

BUDGET ANNEXE POLE MEDICO TERTIAIRE

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à **37 762 €**. Ce montant correspond principalement à l'affectation de résultat de l'année 2019 pour un montant de **10 547 €** à la dotation aux amortissements pour un montant de **12 740 €**, au remboursement d'emprunt pour **4 900 €**, aux frais de copropriété pour la somme de **7 000 €**, à la taxe foncière pour **1 500 €** et enfin au paiement des fluides (énergie, eau).

Les recettes de fonctionnement en 2020 proviennent, quant à elles, d'une avance du Budget Général de 37 762 € et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2020** est de 34 501 € correspondant principalement au remboursement de capital pour un montant de 20 450 € ainsi qu'aux travaux restant à réaliser et des imprévus le tout évalué à 14 051 €.

Les recettes d'investissement proviennent quant à elle en majorité de l'affectation de résultat de l'année 2019 pour 21 761,25 € et de l'amortissement de l'immeuble pour un montant de 12 740 €.

BUDGET ANNEXE POLE TOURISTIQUE BREBOTTE

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 se montent à 21 600 € environ et intègrent principalement la Taxe Foncière, des intérêts d'emprunt en cours, les Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E) et le déficit 2019 généré par le retard dans les travaux n'ayant pas permis de prélever les loyers initialement prévus.

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 24 000 € proviennent des loyers 2020 à percevoir.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2020 se montent à 411 000 € et concernent l'ensemble des travaux restants et le remboursement du capital d'emprunt pour un montant de 28 100 €.

Les recettes d'investissement se montent à 411 000 € et proviennent des restes à réaliser de 2019 pour un montant de 70 000 € (solde de la subvention DETR) et d'un emprunt d'un montant de 341 000 € contracté pour terminer les travaux prévus, permettant ainsi d'équilibrer le budget.

BUDGET ANNEXE CABANES DU VERCHAT

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 se montent à 90 220 €, intégrant principalement, l'assurance, le versement de la redevance à la commune de Joncherey, les intérêts de l'emprunt à contracter en 2020 pour l'extension du domaine et un virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 102 965 € seront alimentées par un excédent cumulé 2019 de 56 364,97 €, le montant des loyers de 46 600 € et le reversement de la part de la taxe d'aménagement liée aux cabanes.

Les dépenses d'investissement pour 2020 se montent à 286 457 € et intègrent essentiellement les dépenses de travaux liées à l'extension du domaine (agrandissement du bâtiment d'accueil pour stockage, de la terrasse, de la salle de réunion et du parking) pour un montant de 270 000 €. Une enveloppe de travaux de 10 000 € est réservée aux travaux nécessaires suite aux préconisations Natura 2000 lors de l'étude d'incidence.

Les recettes d'investissement d'un montant prévisionnel de 286 457 € sont générées par une subvention DETR de l'État pour un montant de 80 000 €, par un emprunt nécessaire à la réalisation des travaux de 136 450 € et un versement de la section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientaion Budgétaire 2020 du Budget Général.

La compétence eau potable a été prise par la Communauté de Communes Sud Territoire au 1^{er} janvier 2004. Depuis mars 2010, la collectivité a fait le choix d'exploiter directement en régie ses différents réseaux et infrastructures afin d'avoir la maîtrise totale.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et l'extension du périmètre du service à la totalité des 27 communes de la CCST, le service des Eaux alimente 9350 abonnés, 243 kilomètres de réseaux (hors branchements), 9 unités de production, 16 réservoirs de stockage et 8 installations (stations de reprise ou de surpressions).

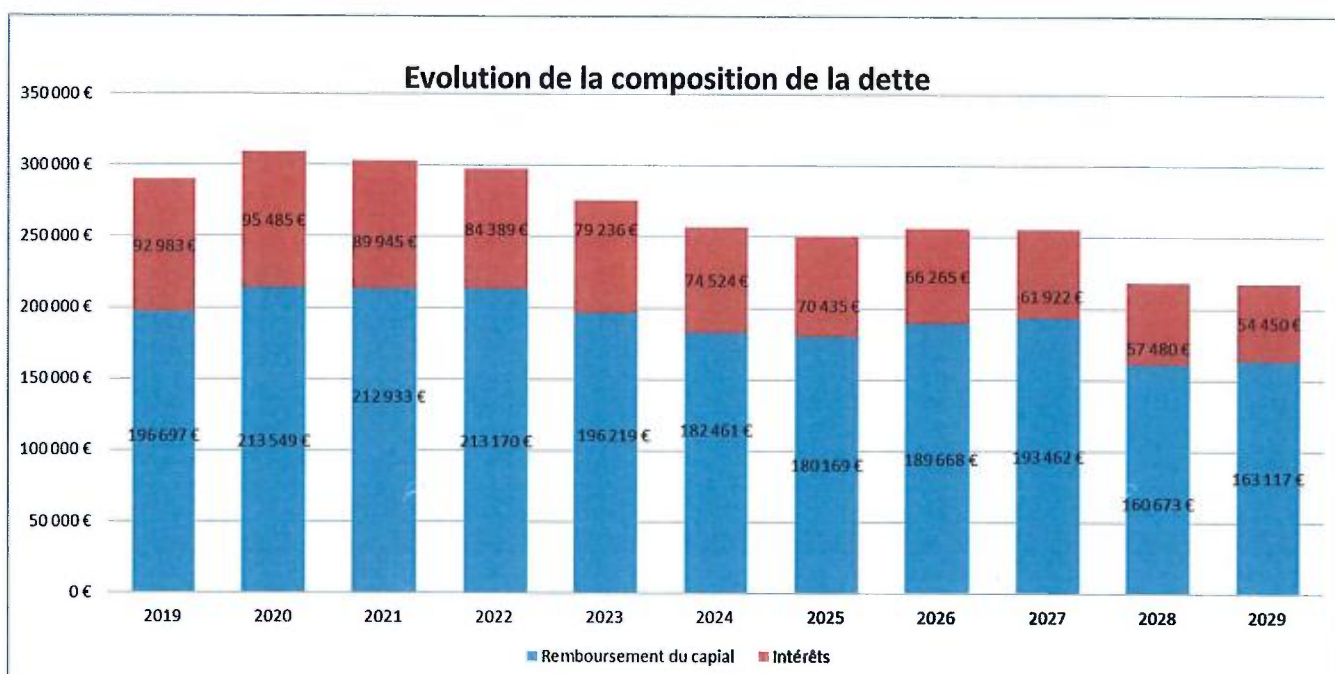
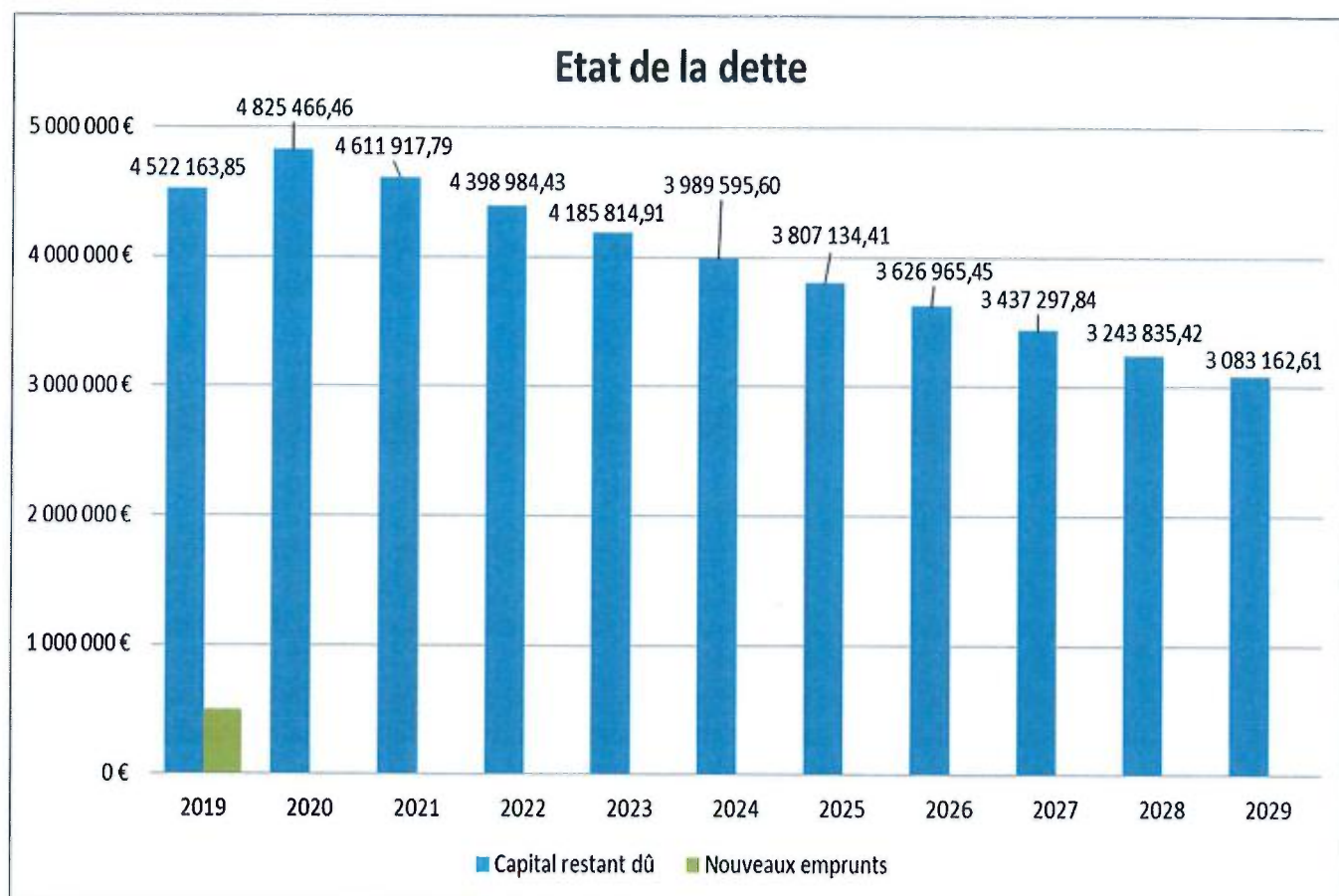
Les éléments marquants de 2019

L'année 2019 a surtout été marquée par :

- La fin des travaux de remise en conformité de la production d'eau potable de Grandvillars avec la mise en fonction d'un filtre à charbon actif au réservoir, le changement des pompes de la station de pompage avec le nettoyage des drains, de la télégestion et des armoires électriques,
- L'engagement du marché de la liaison de l'UDI de Delle à l'UDI de Beaucourt,
- Le lancement du nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable,
- Le lancement des analyses d'autocontrôle de la qualité d'eau de la source du Val à Saint-Dizier-l'Evêque.

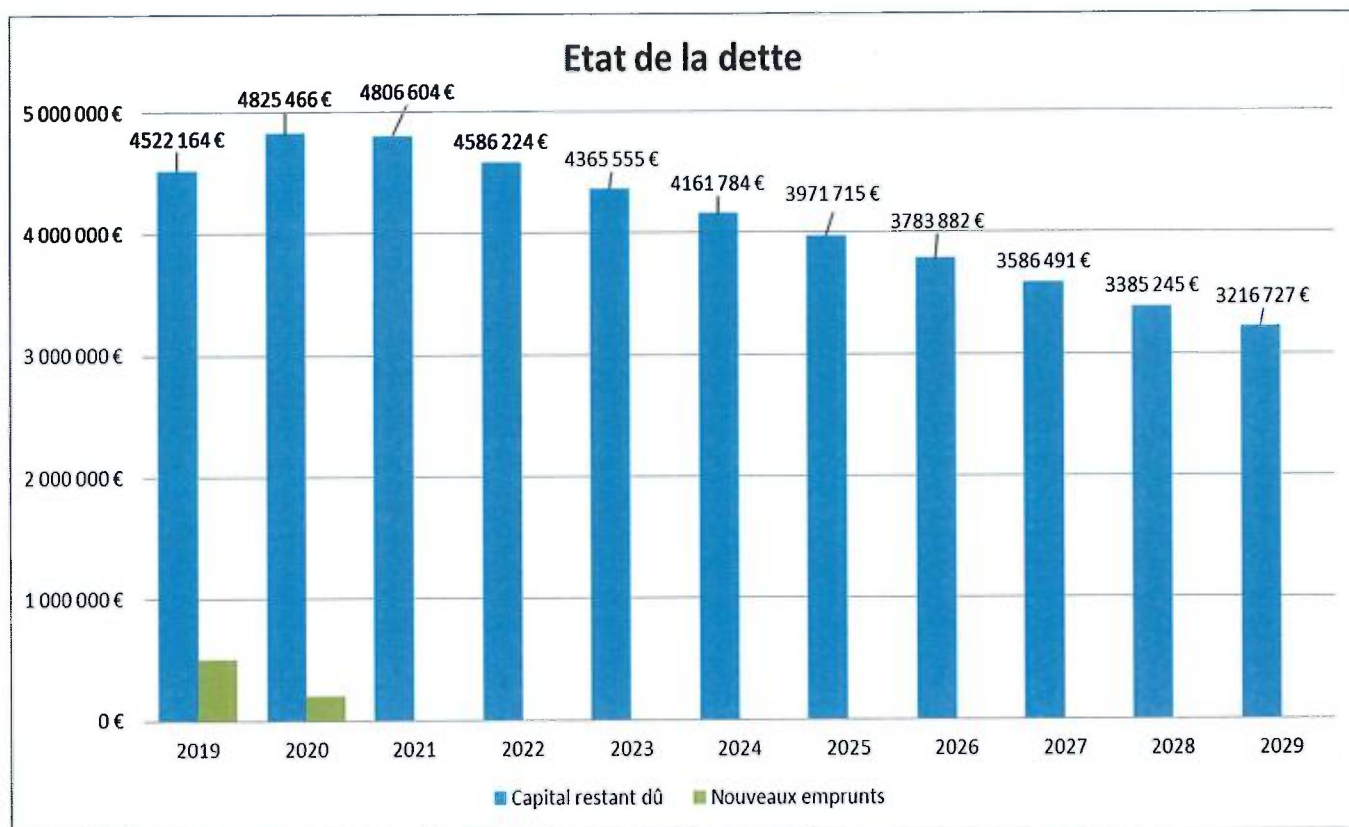
Etat de la dette

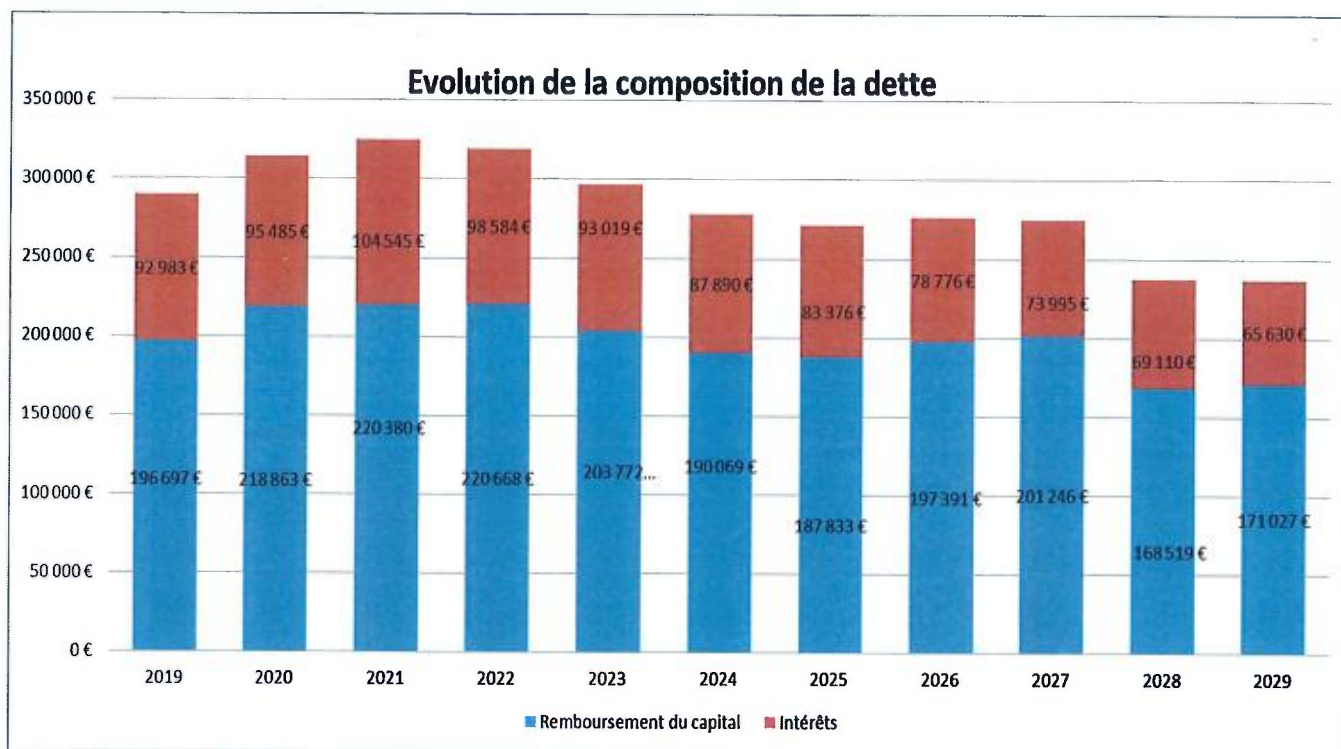
Le capital restant à rembourser en 2020 est de 4 787 366 euros, contre 4 503 164 euros en 2019. Un emprunt de 500 000 euros a été contracté en 2019. Pour 2020, sans nouvel emprunt, l'annuité représenterait un remboursement de 220 249 euros en capital et 102 275 euros en intérêts soit une charge financière totale de 322 524 euros, montant qui, sans nouvel emprunt, devrait diminuer régulièrement chaque année.



Etat de la dette intégrant l'emprunt de 2020 (à 200 000 euros)

Il est envisagé en 2020 de faire appel à l'emprunt pour une somme de 200 000 euros afin de réaliser une première tranche de la liaison entre Faverois et Suarce. Cela représenterait une charge financière supplémentaire de 8 400 euros par an.

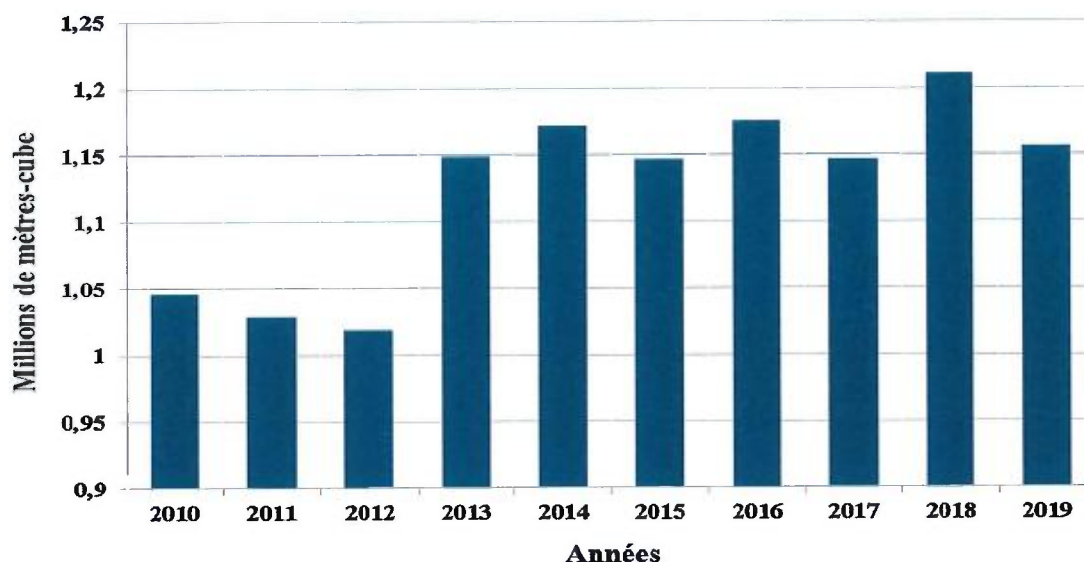




Évolution des recettes (vente d'eau)

Depuis 2013 et l'agrandissement du périmètre de la CCST à 27 communes, on note une consommation relativement stable de l'ordre de 1 150 000 m³ vendu par an. Après une consommation record en 2018, on constate un retour à la normal en 2019 avec 1 117 000 m³.

Evolution des ventes d'eau sur les 27 communes de la CCST



☞ Nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2020 aux abonnés de l'ordre de 1 100 000 m³. Les recettes représenteraient alors 1 950 000 euros en 2020.

Ceci avec un prix pour la consommation d'eau à 1,69 €/m³ HT et une part fixe de 19.15€. Tarifs inchangés depuis le 1^{er} janvier 2017.

S'ajoute 0,27 euros/m³ de redevance pollution prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau et la TVA de 5.5%.

Tableau comparatif du coût de l'eau potable

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur	Redevance pollution en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € HT	Montant TVA (à 5,5 %)	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € TTC
CCST (2019)	1,69	19,15	0,27	254,35	13,99	268,34
Moyenne nationale (10 000 – 50000 hab) (taux 2017)	1,45	39,67	0,29	247,96	13,64	261,60
Moyenne nationale (taux 2017)	1,33	36,94	0,29	230,90	12,70	243,60
Grand Belfort (2018)	1,43	31	0,29	237,52	13,06	250,59
PMA (2019)	1,35	46,12	0,27	240,11	13,21	253,32
Syndicat Saint Nicolas (2019)	1,60	28	0,27	252,40	13,88	266,28
Syndicat Giromagny	1,6475	37	0,29	269,5	14,8225	284,32

Les investissements 2019

Travaux sur les ouvrages :

- La remise en conformité de la production d'eau potable de Grandvillars avec la mise en place d'un filtre à charbon actif au réservoir pour 692 000 € HT (dont 647 000 € HT déjà engagés en 2018).
- La poursuite de la réhabilitation des châteaux d'eaux de Lepuix-Neuf et de Chavannes-les-Grands pour 207 000 € HT (engagés en 2018).
- La réfection des toitures du réservoir de Croix, de la station de pompage de Faverois et du surpresseur de Lebetain pour 25 000 €.
- La démolition de l'ancien réservoir du Bannet à Montbouton pour 6 400 € HT.
- L'engagement des travaux de clôtures des sites de Faverois, Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands pour 27 400 € HT.

Travaux sur le réseau public :

- Le renouvellement de la canalisation sous le pont du canal rue de l'Ecrevisse à Brebotte en encorbellement, en avril 2019 pour 35 000 € HT.
- L'engagement du marché de la liaison des UDI de Delle à l'UDI de Beaucourt pour 1 382 000 € HT.
- L'engagement des travaux des renouvellements du réseau rue Principale à Florimont et rue des Combes à Fêche-l'Eglise pour 167 000 € HT.

Etudes :

- Le lancement du nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable pour 57 400 € HT.
- Le bilan agricole du plan de réduction des pollutions de la source du Val à Saint-Dizier-l'Evêque pour 25 200 € HT.

Rappel des investissements sur les dernières années

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Investissement annuel en € HT	492 000	512 000	1 438 000	1 396 000	2 710 000	1 484 000	1 246 000	1 844 000

Soit un total de 11 122 000 € de 2012 à 2019.

Une image du compte administratif 2019 provisoire :

Les premières projections laissent apparaître pour l'année écoulée :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice déficitaire de 229 000 euros et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 735 000 euros,
- A la **section d'investissement**, un résultat déficitaire de 534 000 euros et un résultat cumulé de 1 755 000 euros.

Soit un excédent global fin 2019 s'établissant à hauteur de 1 146 000 € en y intégrant les restes à réaliser.

	Résultats 2019	Résultats 2018 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	-229 000 €	964 000 €	735 000 €	Dépenses	1 844 000 €
Investissement	-534 000 €	2 289 000 €	1 755 000 €	Recettes	500 000,00 €
Total cumulé			1 146 000 €		

Les grandes lignes du Budget Primitif 2020

En Fonctionnement

Les dépenses 2020 – 3 025 000 euros

Charges à caractère général	1 083 000 €
avec : <i>entretien et réparation du réseau</i>	<i>420 000 €</i>
<i>achat compteurs</i>	<i>30 000 €</i>
<i>analyses eau</i>	<i>55 000 €</i>
<i>achats d'eau</i>	<i>230 000 €</i>
<i>énergie et eau</i>	<i>80 000 €</i>
<i>achat petits équipements</i>	<i>25 000 €</i>
<i>versement redevance prélèvement</i>	<i>60 000 €</i>
<i>autres charges</i>	<i>183 000 €</i>
Frais du personnel affecté par la CCST	552 000 €
Versement redevance pollution à l'Agence de l'Eau	270 000 €
Dépenses imprévues	10 000 €
Virement section investissement	350 000 €
Dotation aux amortissements	550 000 €
Admissions non valeurs	20 000 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	120 000 €
Charges exceptionnelles	50 000 €
Provisions pour risques	20 000 €

Les recettes 2020 – 2 343 000 euros

Amortissement	16 000 €
Vente d'eau aux abonnés	1 950 000 €
Redevance pollution	270 000 €
Travaux facturés aux abonnés	60 000 €
Subventions	47 000 €

☞ Le déficit de l'année 2020 de 682 000 € est compensé par l'excédent estimé 2019 de 734 000 €, d'où un excédent d'environ 52 000 €.

Les dépenses 2020 – 3 445 500 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 3 000 € pour les imprévus,
- 15 500 € pour l'amortissement des subventions,
- 10 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 32 500 € pour les études,
- 1 215 500 € pour les immobilisations,
- 225 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 1 844 000 € pour couvrir les restes à réaliser,
- 100 000 € pour les immobilisations en cours.

Les restes à réaliser concernent principalement :

- La réalisation du bilan agricole de la source du Val de St-Dizier pour une somme de 25 200 euros,
- La réalisation d'un schéma directeur afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, d'optimiser la production et d'établir une programmation pluriannuelle des travaux pour 24 800 euros,
- Le filtre à charbon actif de Grandvillars pour une somme de 157 800 euros,
- Le liaison entre les UDI de Delle et Beaucourt pour une somme de 1 382 300 euros,
- Le renouvellement du réseau de la rue des Combes à Fêche l'Eglise pour 88 798 euros,
- Le renouvellement d'une partie de la rue Principale à Florimont en concertation avec le réseau assainissement pour une somme de 78 124 euros,
- Le renouvellement de la télégestion eau et assainissement, dans le cadre de la suppression des lignes RTC, pour 40 000 euros,

Les travaux à engager sur 2020 concernent notamment :

- La réhabilitation du château de Croix pour 150 000 €,
- La première phase d'une interconnexion entre Faverois et Suarce pour 300 000 €,
- La création d'une interconnexion entre Croix et Saint-Dizier-l'Evêque (pour limiter au maximum l'achat d'eau au syndicat des eaux d'Abbévillers) pour une somme 320 000 euros,
- Le renouvellement des réseaux de production et de distribution rue de Boron à Grandvillars, en sortie d'agglomération jusqu'au réservoir, pour 220 000 euros,
- La dépose puis la repose de la conduite permettant le remplacement du pont sur le canal à Brebotte pour 30 000 €,
- Le déplacement de la conduite rue de Grosne à Bretagne, en sortie d'agglomération, pour 100 000 €,
- L'achat et la pose d'un groupe électrogène pour le pompage de Faverois pour une somme de 40 000 euros,
- L'installation d'une pompe avec variateur de vitesse pour le puits F1 de Faverois, pour une somme de 5 000 euros.

Les recettes 2019 – 1 710 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 350 000 € de virement depuis la section de fonctionnement,
- 550 000 € de provision aux amortissements,
- 10 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 100 000 € pour les immobilisations en cours.

Un emprunt de 500 000 €, pour les travaux neufs de réseau, a déjà été validé sur le budget 2019, mais ne sera débloqué qu'en 2020.

Un nouvel emprunt de 200 000 euros est envisagé pour prendre en charge les travaux entre Faverois et Suarce.

☞ **Le déficit prévisionnel de l'année 2020 de 1 738 000 € est compensé par l'excédent 2019 de 1 755 000 €, d'où un bénéfice d'environ 17 000 €.**

	Budget 2020	Résultat 2019	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-682 000€	734 000€	52 000€
Investissement	-1 738 000€	1 755 000€	17 000€
Total	-2 420 000€	2 489 000€	69 000€

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De prendre acte du Débat d'Orienta**t**ion Budgétaire 2020 du Budget Eau.

2020-01-04 DOB – Service Assainissement Collectif

Rapporteur : Christian RAYOT

Notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Depuis mi-2016, l'ensemble de sa compétence est géré en régie.

Les éléments marquants de 2019

L'année 2019 a été marquée par la réalisation :

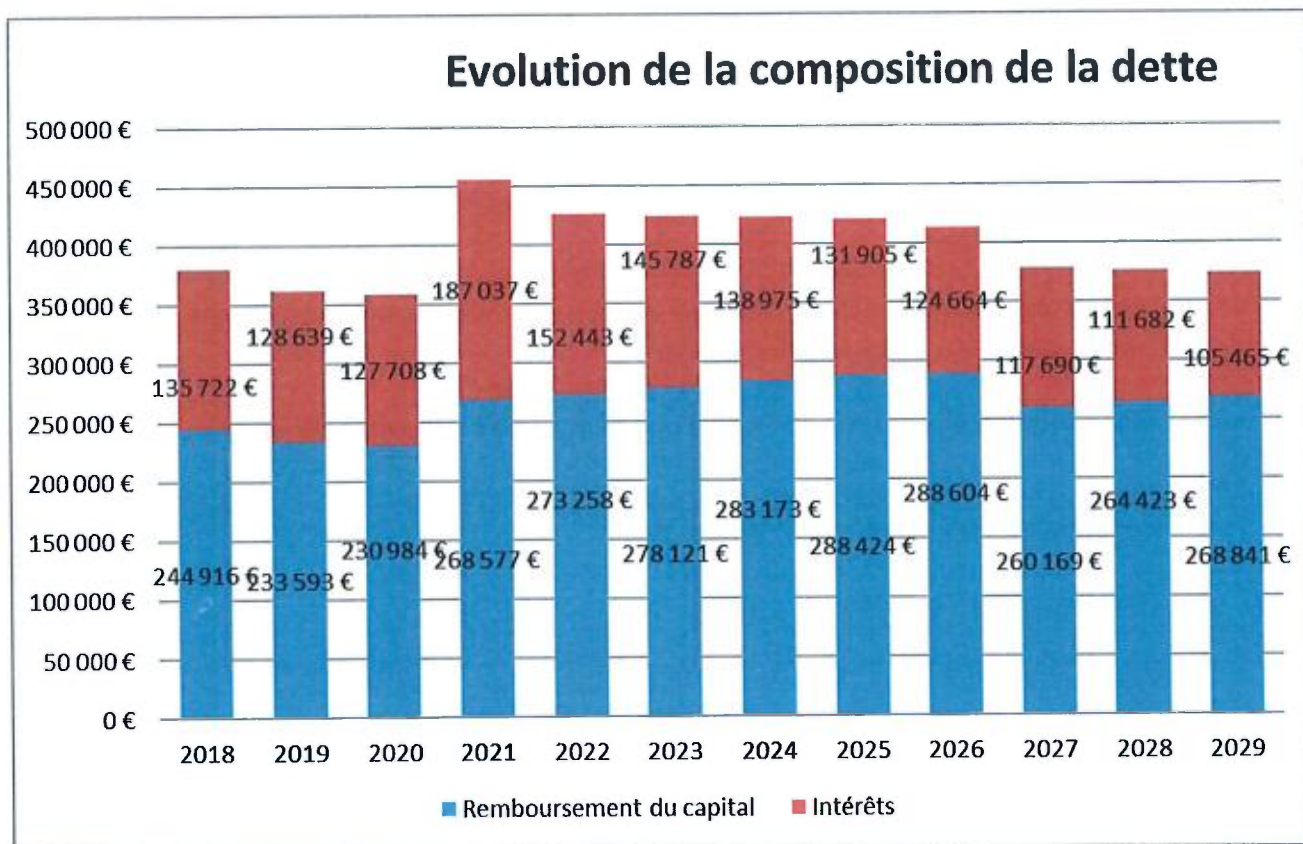
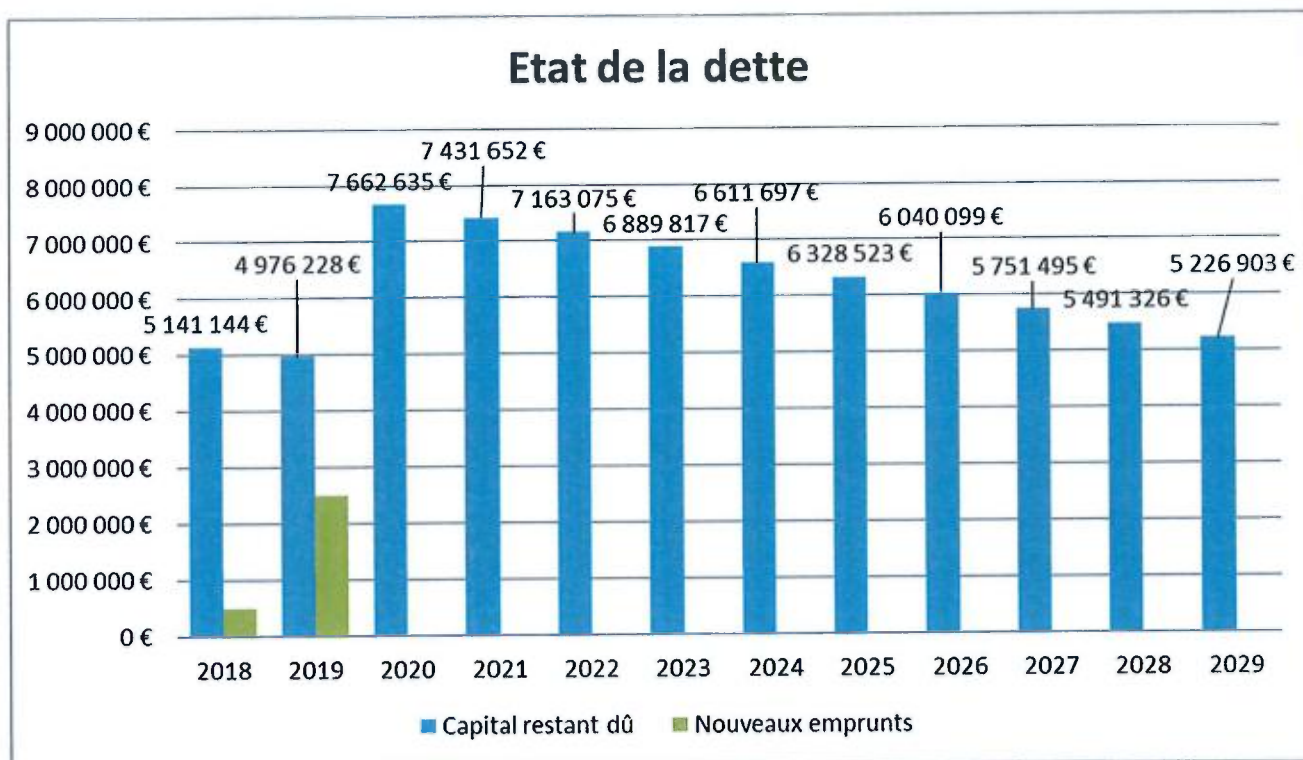
- de travaux sur les réseaux : réhabilitation du poste de refoulement du Four à Chaux à Beaucourt, renouvellement d'une des vis de relevage de la station d'épuration de Grandvillars, mise en séparatif de réseaux sur Florimont,
- d'études de maîtrise d'œuvre : création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne, réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt avec création d'un bassin d'orage, mise en séparatif de réseaux sur Beaucourt (secteur Fonteneilles).

Etat de la dette

Le capital restant à rembourser en 2020 est de 7 662 000 euros, contre 4 976 000 euros en 2019. Le capital restant dû est composé de 4 002 000 euros en taux fixe, 3 505 000 euros à taux révisable et 155 000 euros en taux variable.

Le montant des annuités d'emprunts est de 359 000 euros sur 2020. Il augmentera en 2021 (456 000 euros), en raison du nouvel emprunt effectué en 2019 débloqué progressivement sur 2019-2020, dont le premier versement interviendra en 2021.

Il n'est pas envisagé en 2020 de faire appel à un nouvel emprunt.

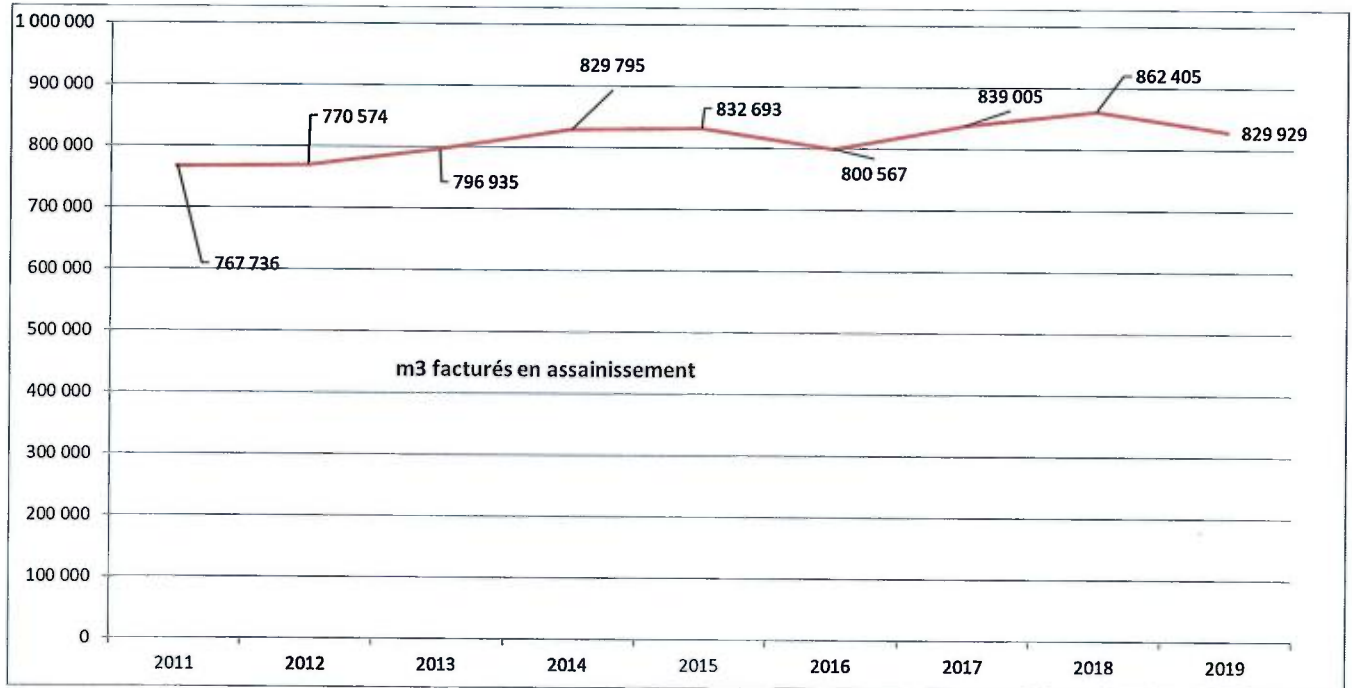


Évolution des recettes : redevance

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m³ facturé en assainissement est en diminution sur les 5 dernières années d'environ 1,5 % par an.

Cette baisse a cependant été atténuée en raison de l'intégration de nouvelles communes et de l'augmentation de la collecte des eaux usées dans certaines communes (Bretagne, Croix, Florimont et Courtelevant notamment), et une hausse des consommations durant la période de sécheresse.

Il est d'environ 830 000 m³ en 2019.



☞ Nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2020 aux abonnés de l'ordre de 830 000 m³.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Communautaire a défini un prix unique de la redevance assainissement à 1,75 euros/m³.

La redevance représenterait alors une recette de 1 450 000 euros en 2020.

S'ajoute 0,15 euros/m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau (0,155 en 2018).

La TVA appliquée est à 10%.

A noter que les primes à l'épuration sont réduites progressivement par l'Agence de l'Eau, représentant une perte d'environ 70 000 euros par an. En parallèle de la diminution de la consommation, une compensation par l'augmentation de la redevance semble inévitable prochainement.

Tableau comparatif du coût de l'assainissement
Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités (taux 2020)	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur	Redevance modernisation réseau de collecte en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € HT	Montant TVA (à 10 %)	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € TTC
CCST	1,75	0	0,15	228,00	22,80	250,80
Moyenne nationale (10 000 – 50000 hab) (taux 2017)	1,8591	0	0,15	241,09	24,11	265,20
Moyenne nationale (taux 2017)	1,6682	0	0,15	218,18	21,81	240,00
PMA (Montbéliard)	1,3335	0	0,15	178,02	17,80	195,82
Grand Belfort (Belfort) (taux 2019)	1,72213	20	0,15	244,66	24,46	269,12
CCVS (ex-Pays sous vogien)	2,85	60	0,15	420,00	40,00	460,00
CCVS (ex- Haute Savoireuse)	2,00	60	0,15	318,00	31,80	349,80

Les investissements 2019

Les investissements 2019 ont été marqués par :

- les travaux pour un montant de 456 000 euros dont :
 - o la réhabilitation du poste de refoulement du Four à Chaux à Beaucourt (70 000 euros HT),
 - o le renouvellement d'une des deux vis de relevage de la station d'épuration de Grandvillars (45 000 euros HT),
 - o la mise en séparatif de réseaux sur Florimont, secteur Nord et Centre, en cours (341 000 euros HT),
- les études de maîtrise d'œuvre pour :
 - o la création d'une station et de réseaux sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne (10 000 euros HT),
 - o la réhabilitation de la station d'épuration sur Beaucourt (13 000 euros HT),
 - o la mise en séparatif du quartier des Fonteneilles à Beaucourt (7 000 euros HT).

Rappel des investissements depuis la prise de compétence

Investissement annuel en euros HT	2011	2012	2013	2014	2015
	280 000	492 000	512 000	1 438 000	1 396 000
	2016	2017	2018	2019	
	2 710 000	1 484 000	1 246 000	463 000	

Soit un total de 10 021 000 € de 2011 à 2019.

Une image du compte administratif 2019

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2019 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 74 000 euros et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 1 047 000 euros.
- A la **section d'investissement**, un excédent de 2 148 000 euros pour 2019 (pas de résultat reporté de 2018).
- Des **restes à réaliser** déficitaires à hauteur de 257 000 €.

☞ soit un excédent global fin 2019 de 2 938 000 € en y intégrant les restes à réaliser.

Un emprunt de 2 500 000 euros a été contracté pour faire face aux dépenses d'investissement pour la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et la création de la station de Froidefontaine. Un montant de 1 500 000 euros a été débloqué en 2019. Le marché pour Beaucourt n'ayant pu être notifié fin 2019 (infructueux), la dépense s'imputera sur le budget 2020 lors de la passation du nouvel appel d'offre.

Le montant complémentaire de 1 000 000 euros sera débloqué sur 2020 pour la station de Froidefontaine, lors de la notification du marché.

	Résultats 2019	Résultats 2018 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2020
Fonctionnement	74 035,95 €	973 261,04 €	1 047 296,99 €	Dépenses	591 002,79 €
Investissement	2 148 458,16 €	0,00 €	2 148 458,16 €	Recettes	333 500,00 €
Total cumulé			2 938 252,36 €		

Les grandes lignes du Budget primitif 2020

En Fonctionnement

Les dépenses 2020 – 2 980 000 euros

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 1 116 000 € dont :

- frais du personnel affecté par la CCST	456 000 €
- marché de travaux, entretien, réparation	340 000 €
- analyses et études	10 000 €
- contrat de gestion des boues	80 000 €
- énergie	120 000 €
- charges de gestion	110 000 €

Impôts et taxes dont

- redevance pollution (Agence de l'Eau)	140 000 €
---	-----------

Charges financières (intérêts d'emprunts) 130 000 €

Dotation aux amortissements 790 000 €

Dépenses imprévues 15 000 €

Admissions non valeurs 15 000 €

Charges exceptionnelles 144 000 €

Provisions pour risques 30 000 €

Virement section investissement 600 000 €

Les recettes 2020 – 2 201 000 euros

Vente d'eau et travaux aux abonnés 1 450 000 €

Travaux facturés aux abonnés 56 000 €

Redevance modernisation des réseaux de collecte 140 000 €

Participation assainissement collectif 75 000 €

Participation des particuliers pour les branchements 80 000 €
Courtelevant

Prime épuration (Agence de l'Eau) 75 000 €

Participation communes extérieures... 55 000 €

Amortissement subventions 270 000 €

☞ Le déficit de l'année 2020 de 778 000 € est compensé par l'excédent 2019 de 1 047 000 €, d'où un excédent de 269 000 €.

Les dépenses 2020 – 6 932 000 euros (hors RAR)

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 240 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 270 000 € pour l'amortissement des subventions,
- 301 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 591 000 € pour couvrir les restes à réaliser,
- 100 000 € pour les immobilisations en cours.

Les restes à réaliser concernent principalement :

- la mise en séparatif sur Florimont 418 000 euros,
- la remise à niveau de la télégestion 38 000 euros,
- la maîtrise d'œuvre du projet d'assainissement sur Froidefontaine, Brebotte et Grosne 108 000 euros,
- la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt 12 000 euros.

Les travaux à engager sur 2020 représentent 5 430 000 euros dont :

- la mise en séparatif d'une seconde tranche de travaux sur Courtelevant 500 000 euros,
- la mise en séparatif sur Beaucourt quartier des Fonteneilles 298 000 euros,
- le lancement de la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt et la création d'un bassin d'orage en amont 2 600 000 euros,
- la création de la station d'épuration de Froidefontaine, Brebotte et Grosne ainsi qu'une première tranche de création de réseau 2 025 000 euros.

Les recettes 2020 – 4 808 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 790 000 € de provision aux amortissements,
- 301 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 600 000 € de virement depuis la section de fonctionnement,
- 333 000 € pour les restes à réaliser,
- 100 000 € pour les immobilisations en cours.

Des aides de l'Agence de l'eau sont attendues notamment pour les travaux :

- la mise en séparatif de la seconde tranche de travaux sur Courtelevant 150 000 euros,
- la mise en séparatif du quartier des Fonteneilles à Beaucourt 153 000 euros,
- la création d'une station d'épuration pour Froidefontaine, Brebotte, Grosne pour 1 000 000 euros,
- la réhabilitation de la station d'épuration de Beaucourt avec augmentation du bassin d'orage 300 000 euros.

La perception de DETR est estimée à 80 000 euros (mise en séparatif d'une seconde tranche de travaux à Courtelevant).

La planification définie lors du schéma d'investissement de 2015 est respectée.

☞ **Le déficit de l'année 2020 est de 2 124 000 € est compensé en partie par l'excédent 2019 de 3 195 000 €, d'où un excédent de 24 000 €.**

	Budget 2020	Résultat 2019	Tous exercices confondus
Fonctionnement	- 778 000	1 047 000	269 000
Investissement	-2 124 000	2 148 000	24 000
Total	-2 902 000	3 195 000	293 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du Budget Assainissement.**

2020-01-05 DOB – SPANC

Rapporteur : Christian RAYOT

Situation

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCST est entré en activité le 1^{er} janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Un poste de technicien assainissement est mutualisé entre les deux services.

Bilan 2019

Le SPANC a réalisé :

- 15 certificats d'urbanisme,
- 31 permis de construire,
- 54 contrôles suite à travaux,
- 92 diagnostics d'installations existantes (contrôle de fonctionnement),
- 23 diagnostics suite à vente,
- 19 contrôles de maisons neuves.

L'essentiel des diagnostics a été réalisé suite à des réhabilitations (à 90% subventionnées par l'Agence de l'eau RMC), à des constructions neuves et aux contrôles de fonctionnement des installations existantes.

En termes d'entretien des systèmes, 57 vidanges ont été programmées avec les particuliers. Ce nombre est constant depuis 5 ans (de 2015 à 2018 : 38, 54, 60, 47). Il est faible par rapport au nombre d'installations existantes sur le périmètre de la CCST.

Objectifs 2020

L'année 2020 sera basée principalement :

- sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif (Joncherey, Beaucourt),
- les contrôles de fonctionnement sur Villars-le-Sec, Croix, Courcelles et Suarce (date des contrôles de l'existant 2010-2011),
- et les mises aux normes en lien avec les démarches globales d'aides financières à la réhabilitation.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur la Suarcine-Vendeline (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité) 165 dispositifs pourront être réhabilités. Actuellement, 105 dispositifs ont fait l'objet d'une mise aux normes. La démarche s'achève en mars 2021. On estime à 15 les dispositifs qui seront encore réhabilités jusqu'à cette échéance.

Deux autres demandes d'aides sont en cours avec l'Agence de l'Eau pour 21 dispositifs chacune. 18 dispositifs ont été réhabilités.

A noter que les aides de l'Agence de l'eau RMC à la réhabilitation sont arrêtées dans le cadre de son nouveau programme (2019-2025).

Dépenses 2020

Pour le reversement au budget général de la CCST, qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps), une somme de 15 000 euros est affectée pour 2020.

Une somme de 20 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 200 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation.

Une somme de 2 000 euros est affectée pour les ANV, et de 3 330 euros en charges exceptionnelles.

Recettes 2020

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250-350 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 2 000 euros est inscrite.

L'objectif sur 2020 est de 100 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63,51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant,
- 56,87 euros HT (60 euros TTC) pour le contrôle de bon fonctionnement,
- 127,01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve,
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 3 000 euros.

Une somme de 20 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Une somme de 171 000 euros est affectée pour les subventions de l'Agence de l'eau dans le cadre des projets de réhabilitation.

Un excédent de 44 330 euros est cumulé en fin de budget 2019.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 240 330 euros HT.

Les grandes lignes du Budget Primitif 2020

En Fonctionnement

En dépenses : 240 330 €

Charges à caractère général

- poste technicien	15 000 €
- entretien des systèmes d'assainissement	20 000 €
- soutien des particuliers à la réhabilitation	200 000 €
- dépenses imprévues/admissions non-valeur	5 330 €

En recettes : 240 330 €

- Aide Agence de l'eau réhabilitation	173 000 €
- Recettes (paiement des contrôles)	3 000 €
- Paiement de l'entretien par les particuliers	20 000 €

Excédent 2019 44 330 €

Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à 240 330 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du Budget SPANC.

2020-01-06 DOB – Service Ordures Ménagères

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

➤ Une perte de recettes :

Le marché mondial du papier-carton est engorgé, les prix ont été divisés par quatre en un an et les centres de tri commencent à avoir des difficultés à écouler leurs stocks. Les professionnels tirent la sonnette d'alarme.

L'Europe et la France produisent plus que l'industrie papetière européenne ne peut consommer.

Pendant de nombreuses années, une partie du flux a été exportée en Asie et en particulier en Chine, où sont fabriqués la très large majorité des produits manufacturés consommés dans le monde pour leur emballage nécessaire avant expédition. Mais la Chine, suivie par d'autres pays, a récemment fermé ses frontières à certaines matières recyclées, provoquant ainsi un engorgement mondial.

Le marché qui nous lie au prestataire prévoyait des prix planchers. Ainsi tout au long de l'année 2019, les papiers/cartons ont été repris au minimum prévu, ce qui, par rapport à 2017 (avant le début des difficultés de l'écoulement des marchandises) correspond à une perte financière d'environ 35 000 € pour les journaux revues magazines, environ 5 000 € pour le papier carton mêlés, d'environ 20 000 € pour le papier carton non complexé, et d'environ 7 000 € pour les cartons de déchetterie, soit 67 000 €.

Le contexte actuel ne tend pas à s'améliorer. En effet, les cours de ces matériaux font apparaître des prix négatifs sur la fin de l'année 2019 et début 2020. C'est pourquoi pour 2020, ces matières seront reprises à zéro, ce qui engendrera une absence de recettes.

En 2018, un nouveau barème a été mis en place par l'éco-organisme Citéo (ex Eco-emballages) celui-ci n'est pas à l'avantage des collectivités. En effet, les critères sont durcis pour obtenir des soutiens et le mode de calcul est différent. Nous avons perdu environ 90 000 € depuis le précédent barème.

➤ **Une augmentation des tarifs :**

Compte tenu de ces différents éléments générant une perte de 157 000 €, une augmentation des tarifs de 5% a été votée pour 2020.

➤ **De nouveaux investissements :**

Des travaux sur la déchetterie de Fêche l'Eglise sont prévus.

En 2007, la déchetterie de Fêche l'Eglise a été réhabilitée, des bungalows avec du bardage bois avaient été mis en place pour abriter les vestiaires des agents, leur réfectoire, une salle de réunion et des bureaux. Ces locaux vieillissent très mal, l'eau s'infiltre à plusieurs endroits et les sols s'écroulent. Nous projetons de reconstruire ces locaux en dur en 2020. L'enrobé sur le site de Fêche l'Eglise est également à refaire.

L'acquisition d'une nouvelle BOM est devenue nécessaire.

La benne à ordures ménagères la plus ancienne en notre possession date de l'année 2013.

Nous projetons donc de lancer un appel d'offres pour son remplacement avec une livraison en 2021.

QUELQUES CHIFFRES :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2013, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **288 kg**. Sur le périmètre de la CCST, la moyenne est de **154 kg/an/hab**.

Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **48 kg** par an et par habitant, la moyenne des habitants du Sud Territoire est de **69 kg/an/hab**.

En comparaison, la communauté d'agglomération du GRAND BELFORT se trouve sur la moyenne de **262 kg/an/hab** pour les ordures ménagères et de **57/kg/an/hab** pour la collecte sélective.

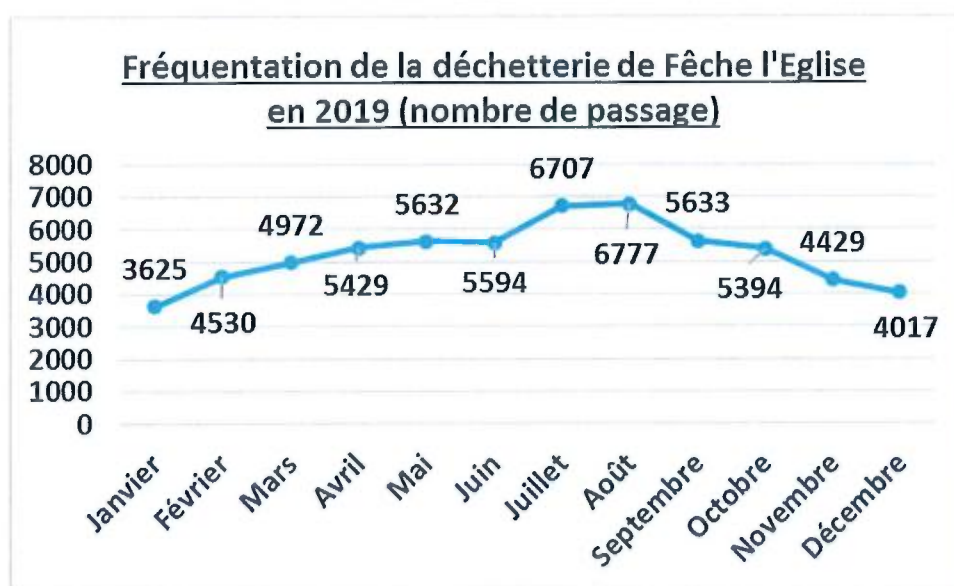
En 2019 avec 1 629 tonnes d'emballages ménagers collectés et recyclés, notre engagement a permis :

- l'économie de 1 142 tonnes de CO2 soit l'équivalent de 640 voitures circulant pendant une année,
- l'économie de 130 837 litres de pétrole soit l'équivalent de 1 137 pleins d'essence,
- la fabrication de 1 997 882 bouteilles de verre dans les verreries françaises.

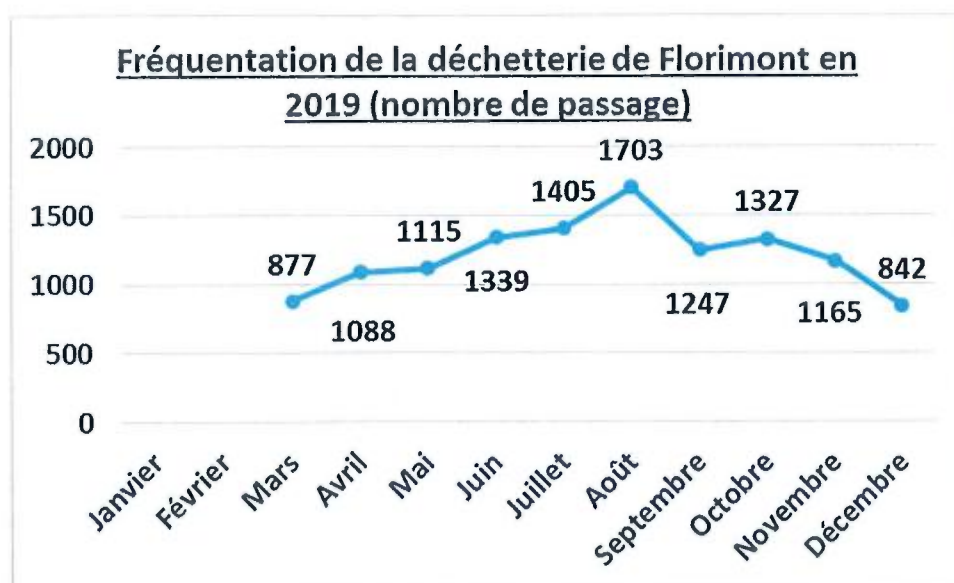
BILAN D'ACTIVITE :

Pour l'année 2019, nous avons comptabilisé 62 739 passages à la déchetterie de Fêche l'Eglise, 12 108 passages à la déchetterie de Florimont, 309 550 levées de bacs, et 8 250 badges distribués depuis la mise en place du contrôle d'accès.

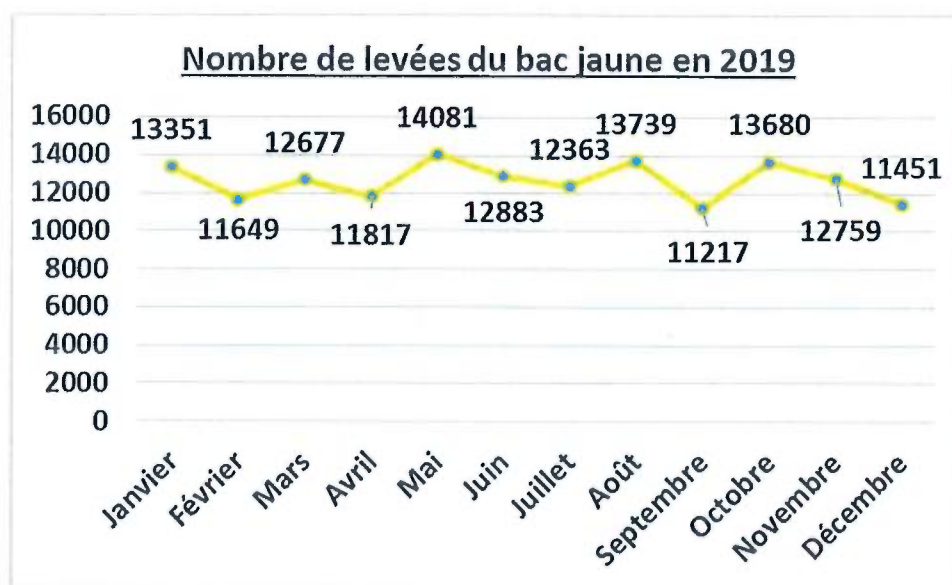
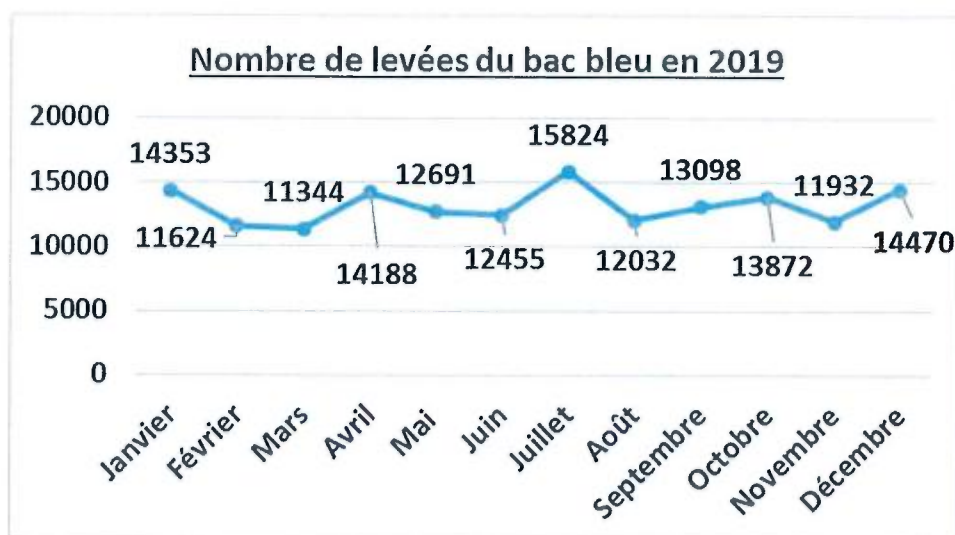
Fréquentation de la déchetterie de Fêche l'Eglise :



Fréquentation de la déchetterie de Florimont :



Suivi annuel du nombre de levées de bacs :



Les éléments marquants de 2019

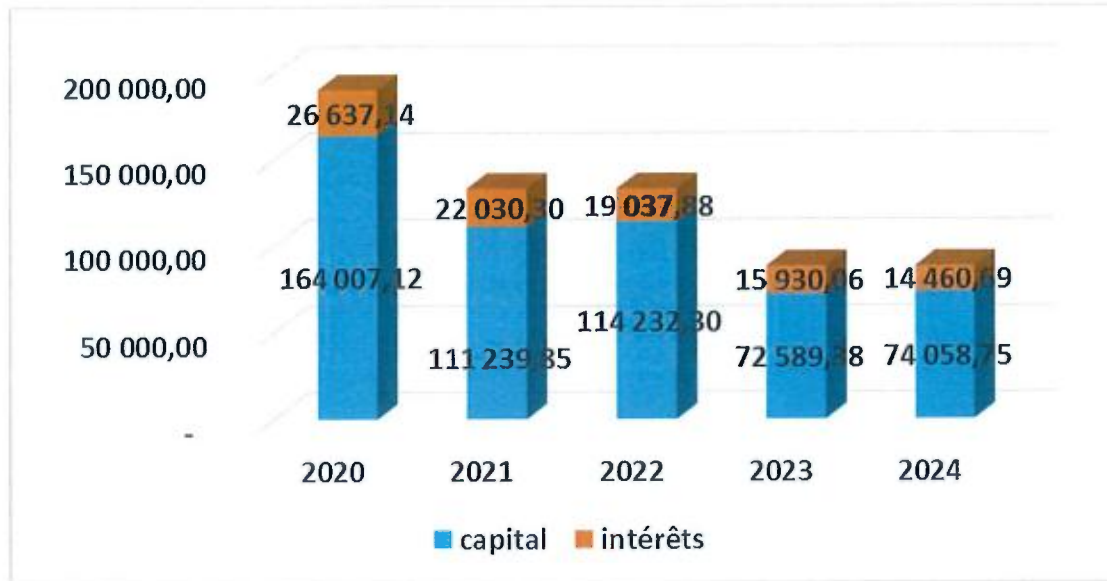
L'année 2019 a été marquée par :

- La fin des travaux de la déchetterie de Florimont et son ouverture le 2 janvier 2019,
- L'attribution du marché de collecte du verre.

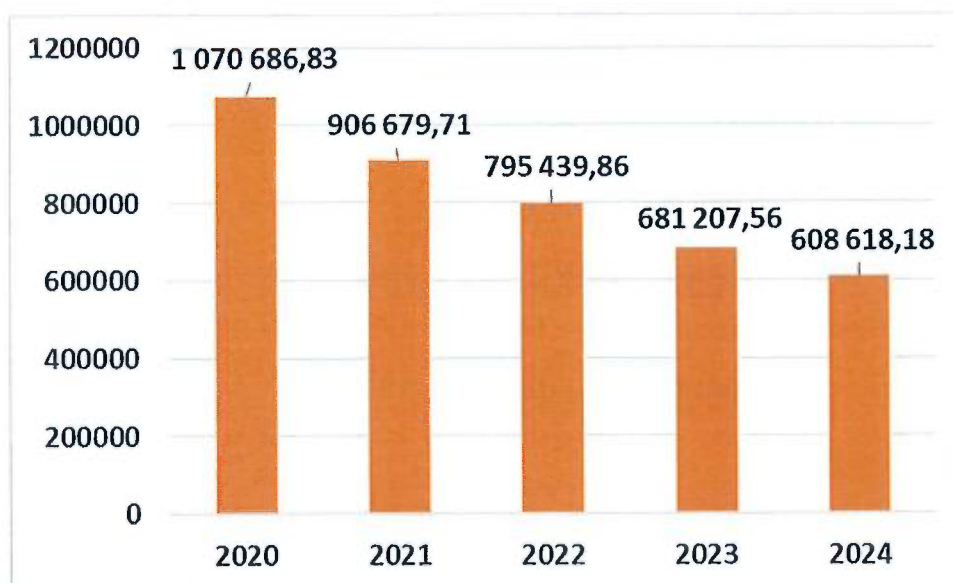
État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2020 est de 1 070 686.83 € correspondant à 5 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2020 sera de 190 644.26 € dont 164 007.12 € de capital et 26 637.14 € d'intérêts.

Evolution de l'annuité de la dette



Capital restant dû



Les investissements 2019 : 671 785.83 €

Dont :

- Le solde des travaux de la déchetterie de Florimont,
- L'acquisition d'un chariot élévateur pour la déchetterie de Florimont,
- L'achat de bacs.

Une image du compte administratif 2019

Les premières projections laissent apparaître :

- un **résultat déficitaire** à la section de fonctionnement de **89 131.97 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 438 884.86 €**,
- un **résultat déficitaire** à la section d'investissement **103 463.48 € en 2019** et un **résultat cumulé excédentaire de 145 307.49 €** en incluant l'excédent reporté 2018,
- des **restes à réaliser** à hauteur de **75 600 € en recettes**,
- **soit un excédent global y compris RAR de 583 614.98 €**.

	Résultats 2019	Résultats 2018 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2020
Fonctionnement	- 89 131.97 €	526 016.93 €	438 884.86 €	Recettes	75 600 €
Investissement	- 103 463.48 €	248 770.97 €	145 307.49 €		

Les orientations 2020

Les tarifs 2020

Une augmentation prévue pour faire face à :

- la perte de soutiens financiers (-55 000 €)
- la chute des prix de reprise des matériaux (-40 800 €)

La part fixe et la part variable augmenteront de 5 % :

Nouvelle grille tarifaire :

Niveau tarifaire	Litrages	Coût participation	Nouveau tarif 2020	Coût présentation bac bleu	Nouveau tarif 2019
A	80 L	105,73	111.02	1,55	1.63
B	120 L	148,01	155.41	1,88	1.98
C	140 L	186,96	196.30	2,06	2.16
D	180 L	248,17	260.58	2,40	2.52
E	240L	307,15	322.50	2,90	3.04
F	360 L	409,53	430.00	3,91	4.10
G	500 L	536,40	563.22	5,10	5.35
H	660 L	682,19	716.30	6,45	6.77
I	770 L	782,35	821.46	7,40	7.77

Pour une famille de 4 personnes avec une présentation par mois, la facture semestrielle s'élèverait à 145.40 € au lieu de 138.48 € (+6.92 € pour un semestre).

L'augmentation de 5 % sera équivalente à une recette d'environ 100 000 € selon le nombre de présentations.

Les projets

A- Renforcement des actions en faveur du tri sélectif

MOTIFS :

Le nouveau barème F de l'éco-organisme CITEO (ECO-EMBALLAGES) prévoit un contrat d'objectifs, comprenant différentes actions en lien avec le tri.

Ce contrat est une condition à remplir afin de percevoir les soutiens financiers.

Nous avons donc prévu :

- La mise en place de bornes de tri sur différentes manifestations ayant lieu dans le Sud Territoire (Musique Plein Sud, Marchés du terroir), afin de capter des tonnages supplémentaires de collecte sélective.
- Quelques réunions publiques pour rappeler les consignes de tri aux habitants, afin de maintenir nos performances et réduire les refus de tri.
- Des éco-cups logotées CCST qui seront mis à disposition des différentes associations par le biais d'une convention. Cette démarche permettra d'éliminer, à terme, l'usage des gobelets jetables.
- Un appel à projet ouvert aux artistes peintres afin de customiser les éco-point verres situés au sein des 3 Bourgs centres de la CCST.
Cette action a été lancée avec succès dans d'autres collectivités (Strasbourg, Metz, Mulhouse). Cette initiative vise à encourager encore un peu plus l'utilisation des conteneurs à verre, pour des questions de propreté urbaine et d'environnement.

B- Collecte des bio-déchets en séparé

MOTIFS :

Les bio-déchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination, en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs bio-déchets avant 2025.

Nous devons donc réfléchir dès maintenant pour la mise en place d'une collecte séparée.

L'ADEME lancera de nouveaux appels à projets en 2020 auxquels nous répondrons afin de pouvoir bénéficier d'un financement équivalent à 10 euros/hab pour l'acquisition des équipements, la mise en œuvre, la communication...

Il conviendra de déposer une étude préalable (financée également à 70 % par l'ADEME), de détailler le système de collecte prévu.

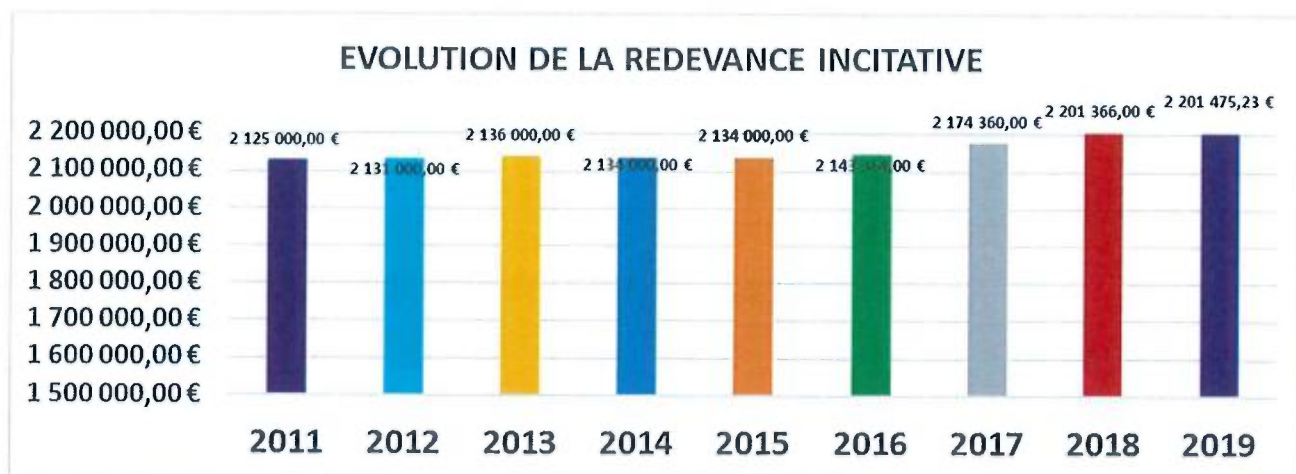
Cette étude devra être validée par l'agence.

Le SERTRID a déjà lancé une étude relative au traitement de ce type de déchets.

Nous devons déposer notre réponse à l'appel à projet à la même période que le dépôt du SERTRID pour la partie traitement.

En effet, sans exutoire, la mise en place de cette collecte n'est pas envisageable.

Evolution de la redevance incitative



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu.

Les grandes lignes du Budget primitif 2020

En Fonctionnement

Les dépenses 2020 : 3 063 255.00 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel	1 808 605.00 €
Traitement des déchets	1 529 005.00 €
Frais de personnel	902 000.00 €
Carburants	82 000.00 €
Entretien matériel roulant	83 000.00 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	27 000.00 €
Dotation aux amortissements	300 150.00 €

Les recettes 2020 : 3 368 504.86 €

Dont notamment :

Participation des usagers	2 311 000.00 €
Soutien des Eco-organismes	513 400.00 €
Vente de matériaux	92 500.00 €
Excédent reporté	438 884.86 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 305 249.86 € à la fin de l'exercice 2020.

(sans report : -133 635.00 €)

En Investissement

Les dépenses 2020 : 771 823.49 €

Dont notamment :

Remboursement d'emprunts en capital	165 000.00 €
Constructions	710 000.00 €
Immobilisations corporelles	574 823.49 €

Une enveloppe de 538 000.00 € sera disponible pour diverses opérations : la construction d'un nouveau bâtiment sur la déchetterie de Fêche l'Eglise, l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, l'achat de bacs, l'achat de bennes de déchetterie pour Fêche l'Eglise, l'achat de matériel informatique.

Les recettes 2020 : 771 823.49 €

Dont notamment :

Provision aux amortissements	299 016.00 €
FCTVA	77 500.00 €
Restes à réaliser	75 600.00 €
Emprunts	250 000.00 €
Excédent reporté	924 262.52 €

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 771 823.49 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du Budget Ordures Ménagères.**

2020-01-07 DOB – Service GEMAPI

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une nouvelle compétence de la CCST depuis le 1^{er} Janvier 2018. La GEMAPI vise à améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides tout en prenant en compte le risque inondation et en essayant de le limiter. Elle se caractérise autour de 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau,
 - gestion de la ripisylve
- La défense contre les inondations,
 - gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues

- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
 - suppression des seuils/barrages, restauration morphologique.

La CCST est concernée sur son territoire par plusieurs cours d'eau :

- Pour le bassin versant de l'Allaine : l'Allaine, l'Adour-Batte, la Covatte, la Vendeline et la Coeuvalte,
- Pour le bassin versant de la Bourbeuse : la Bourbeuse, l'Ecrevisse, la Madamelle, la Suarcine, l'Esclauses, le Préra et la Lutter.

La gestion des milieux aquatiques n'est pas une politique nouvelle dans le Sud Territoire. En effet, dès le début des années 2000, sous l'impulsion de la région Franche - Comté, un état des lieux du bassin versant de l'Allaine a été réalisé et, à partir de 2010, un contrat rivière franco-suisse a vu le jour. La CCST pilotait ce contrat rivière en étroite collaboration avec les acteurs du territoire afin d'aboutir à un projet concerté et partagé par tous.

Les éléments marquants de 2019

- 01.2018 : Lancement de l'étude préliminaire « Restauration de l'Allaine » sur la plaine de l'Allaine (entre Delle – zone des Breilloux et la limite communale entre Grandvillars et Morvillars),
- 08.03.2019 : 2^{ème} COPIL concernant le projet de « Restauration de l'Allaine » : extension du périmètre d'étude à la Covatte (de la lagune de Faverois à la confluence avec l'Allaine),
- 17.06.2019 : Lancement de l'étude « Maitrise d'œuvre – Tronçon 1'Allaine : Centre-Ville de Delle »,
- 21.11.2019 : Présentation des premiers résultats pour le projet de restauration de l'Allaine dans le Centre Ville de Delle.

Situation 2019 :

L'année 2019 a principalement été consacrée au lancement ou à la continuité des études dans le cadre des différents projets.

Concernant le projet au niveau de la Plaine de l'Allaine (sur les communes de Delle, Thiancourt, Joncherey et Grandvillars), les résultats de l'étude préliminaire lancée début 2018 ont été présentés au cours du 2^{ème} COPIL organisé le 8 mars 2019.

Cela a été l'occasion d'adopter le nouveau périmètre de l'étude avec une extension à une partie de la Covatte (de la lagune de Faverois à la confluence avec l'Allaine). Ce projet de « Restauration de l'Allaine » concerne désormais 10.9 km de cours d'eau (7.3 km sur l'Allaine et 3.6 km sur la Covatte). Un rapport de type Loi sur l'Eau a été ainsi rendu pour l'occasion et a fait l'objet, entre mars et juin, de divers retours entre le bureau d'étude et les services de la CCST afin de l'affiner.

Le 7 juin 2019, ce dossier a été présenté aux services d'état (DDT + DREAL) afin d'avoir un premier avis sur le travail réalisé jusqu'à maintenant. Les conclusions de cette réunion ont été rendues au cours du mois de septembre. Il a été mis en évidence des manques dans le diagnostic :

- Données faune flore habitats non suffisantes,
- Etude géotechnique et géomorphologique à approfondir,
- Etude hydrogéologique et hydrologique à réaliser,
- Etude agronomique à réaliser.

Diverses réunions avec différents partenaires ont en complément été organisées au cours de cet été 2019 et ont permis de mettre en évidence des manques au niveau du diagnostic, de l'historique ou encore sur le volet socio-économique avec un bilan coût/bénéfice.

Il a été convenu d'établir un nouveau marché pour la réalisation des études complémentaires comprenant les différents manques cités ci-dessus ainsi que pour les études Avant-Projet (AVP) et Projet (PRO). Ce marché conséquent est en cours d'élaboration depuis le mois d'octobre.

Concernant le projet sur le tronçon de l'Allaine « Centre-Ville de Delle », le début d'année 2019 a été marqué par la réalisation du marché pour la maîtrise d'œuvre. Le bureau d'étude IRH du groupe ANTEA a été retenu et l'étude a été lancée le 17 juin 2019. Les expertises ont été réalisées au cours de l'été 2019 et une première présentation du diagnostic a eu lieu le 21 novembre 2019. Le premier rapport d'étude, comprenant la phase de diagnostic et les premières analyses, est attendu pour le début d'année 2020.

L'année 2019 a également été marquée par l'accompagnement de la SEM Sud Développement pour la réalisation de travaux sur le canal des forges (restauration des berges du canal dégradées par les ragondins) ce qui a permis, entre autres, de réduire les inondations sur le secteur de Grandvillars (rue sous l'auge).

En 2019, le diagnostic des rivières du bassin versant de la Bourbeuse s'est poursuivi notamment grâce au travail d'une stagiaire en Master de l'Université de Nancy sur l'Ecrevisse. Un nouveau stagiaire est prévu pour réaliser le travail en 2020 sur la Suarcine.

Pour finir, des actions ponctuelles ont également été organisées notamment avec le suivi de l'élaboration du PPRI de la Bourbeuse ou encore la gestion environnementale de l'Etang du Verchat.

Une image du compte administratif 2019

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2019 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 76 490.10 euros pour 2019 et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 100 867.87 euros.
- A la **section d'investissement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 65 058.74 euros pour 2019 (pas de résultat reporté de 2018).
- Des restes à réaliser déficitaires à hauteur de 53 711.40 euros.

Un emprunt de 100 000 euros a été contracté pour faire face aux dépenses d'investissement pour la réalisation des études complémentaires pour le projet concernant la Plaine de l'Allaine. Au vu des retours des services d'Etat ainsi que des différents partenaires, le marché n'a pas été notifié fin 2019. La dépense s'imputera sur le budget 2020 lors de la passation du nouvel appel d'offres.

	Résultats 2019	Résultats 2018 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2019
Fonctionnement	76,490.10 €	24,377.77 €	100,867.87 €	Dépenses	53,711.40 €
Investissement	65,058.74 €	0.00 €	65,058.74 €	Recettes	0.00 €
Total cumulé			112,215.21 €		

Orientations 2020

1/ Le projet Restauration de l'Allaine « Tronçon 1 – Centre ville de Delle » :

Le premier semestre de l'année 2020 sera consacré à la continuation de l'étude et à la présentation des premiers résultats de l'étude préliminaire. Le second semestre devrait aboutir aux études avant-projet (AVP) et projet (PRO) et la fin d'année devrait être consacrée à la rédaction des documents réglementaires. Ce projet est conjointement réalisé avec la Ville de Delle qui prend à sa charge la question de la passerelle piétonne, qui pose problème lors des crues (tablier trop bas par rapport aux deux ponts en amont et en aval ce qui occasionne des débordements à cet endroit). La CCST prendra, quant à elle, à sa charge les volets restauration morphologique de l'Allaine et continuité écologique (suppression du seuil). Ce projet permettra d'un point de vue écologique de faire la jonction entre les deux parties restaurées dans le cadre du contrat de rivière Allaine.

(Début des travaux : 2021)

2/ Le projet Restauration de l'Allaine « Tronçons Plaine de l'Allaine : Delle – Thiancourt Joncherey – Grandvillars » et tronçons complémentaires sur la Covatte :

Le premier semestre sera consacré à la rédaction du marché pour les études complémentaires et pour les études avant projet (AVP) et projet (PRO). Suite aux retours des services d'Etat et des différents partenaires, le marché d'études complémentaires, initialement prévu en 2019, sera plus conséquent que prévu. A ce titre, un emprunt à hauteur de 75 000 € est envisagé en complément de celui réalisé en 2019 et n'ayant pour l'heure pas été utilisé (100 000 €).

Le second semestre sera consacré à la réalisation des études complémentaires ainsi qu'à la recherche de foncier afin d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique au plus vite. Les études faune/flore/zones humides seront également réalisées à partir de l'été afin d'obtenir des données complémentaires pour le besoin du dossier réglementaire.

(Début des travaux : 2022)

3/ Communication sur les projets de restauration de rivière :

Une communication spécifique sur le projet ainsi que sur la vie des rivières sera engagée au cours de l'année 2020 auprès des scolaires (à partir de Septembre) et du grand public.

4/ Terminer les actions 2019 engagées :

L'année 2020 sera également l'occasion de continuer et terminer les actions engagées au cours de ces dernières années comme la mise en place de repères de crues ou encore la sensibilisation sur le zérophytosanitaire.

Les grandes lignes du Budget primitif 2020

En Fonctionnement

Les dépenses 2020 : 285 879.87 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel
101 700,00 €

- Frais de personnel 66 200.00 €
- Achats et variation de stocks (électricité, énergie, carburants, fournitures) 1 250.00 €
- Services extérieurs (frais véhicule, études zéro-phyto, entretien, divers) 22 000.00 €
- Autres services extérieurs (frais locaux, frais d'animation) 12 250.00 €

Virement à l'investissement 181 179.87 €

Intérêts 2 500.00 €

Impôts et taxes 500.00 €

Les recettes 2020 : 285 879.87 €

Dont notamment :

Taxe GEMAPI 150 000.00 €
Subventions (Agence de l'Eau, DREAL BFC) 35 012.00 €
Résultat fonctionnement 2019 reporté 100 867.87 €

Le budget fonctionnement s'équilibre à hauteur de 285 879.87 €

En Investissement

Les dépenses 2020 : 348 990.61 €

Dont notamment :

Emprunts et dettes assimilées 5 000.00 €

Immobilisations incorporelles (Frais d'études et de recherches) 316 490.61 €

- Maîtrise d'œuvre (RESTE A REALISER 2019) 53 711.40 €
Projet « Restauration Allaine - Tronçon 1 » (Centre ville Delle)
- Etudes complémentaires et Frais 10 000.00 €
Projet « Restauration Allaine – Tronçon 1 » (Centre ville Delle)
- Etudes complémentaires + études AVP et PRO 250 000.00 €
Projet « Restauration Allaine – Plaine de l'Allaine entre Delle et Grandvillars »
- Etudes annexes rivières 2 779.21 €

Immobilisations corporelles 27 500.00 €

- Terrain (Pose des repères de crues) 5 000.00 €
- Terrain (Opportunités achat terrain) 22 500.00 €

Les recettes 2020 : 348 990.61 €

Dont notamment :

Solde d'exécution reporté de 2019	65 058.74 €
Subventions d'investissements reçues	27 752.00 €
Virements du fonctionnement	181 179.87 €
Emprunts et dettes assimilées	75 000.00 €

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 348 990.61 €

	Résultat 2020	Résultat 2019 repris	Tous exercices confondus
FONCT	-100,867.87	100,867.87	0.00
INVEST	-65,058.74	65,058.74	0.00
TOTAL année	-165,926.61	165,926.61	0.00

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du Budget GEMAPI.**

2020-01-08 Subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise – Entreprise THOMAX – Zac des Grands Sillons

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu la délibération n° 2017-04-06 du 15 juin 2017 relative à l'intervention du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté en matière d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise,
Vu la délibération n° 2018-02-16 du 08 mars 2018 relative à la politique intercommunale d'aide à l'immobilier d'entreprise.*

Au terme de l'article 3 de la loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) « les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier d'entreprise (...).

Pour soutenir financièrement l'économie du territoire au service de projets économiquement viables et porteurs d'une dynamique d'emploi, la Communauté de Communes du Sud Territoire s'est dotée d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise par délibération n°2018-02-16 en date du 08 mars 2018. Par ailleurs, la Région Bourgogne Franche Comté est autorisée à intervenir, en complément de l'aide apportée par la collectivité.

C'est dans ce cadre, en réponse à une sollicitation adressée à la Communauté de Communes du Sud Territoire par Mme PRENAT Adeline gérante de la SCI THOMAX qu'il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

La Société THOMAX, créé en 2017, est une Société Civile Immobilière gérée par Mme PRENAT et qui a pour projet la construction d'un cabinet médical sur les parcelles cadastrées : Section A et AB respectivement n° 1117 et 595 d'une contenance totale de 15 à 40 ca et situées sur la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars.

La Société Civile de Moyens DOC AND CO composée de médecins, parmi lesquels Mme PRENAT, exploitera le cabinet médical nouvellement construit et comptera deux salariés.

Le coût de l'opération du projet immobilier subventionnable porté par la SCI THOMAX est de 380 079,88 € HT.

La Commune de Grandvillars étant située en zone AFR (Aide à Finalité Régionale), l'entreprise THOMAX peut prétendre à bénéficier du régime cadre SA 39252 avec un taux d'intervention de 30%. Toutefois, l'aide intercommunale est plafonnée dans le règlement d'intervention approuvé par la collectivité, à la somme de 40 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la proposition d'attribution d'une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise à la société SCI THOMAX à hauteur de 40 000 € (zone AFR régime cadre SA 39252) correspondant au montant plafond de l'aide défini par la collectivité,**
- **d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

2020-01-09 Subvention au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise – Entreprise SARL VALENTINE – ZA du Technoparc à Delle

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2017-04-06 du 15 juin 2017 relative à l'intervention du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté en matière d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise,
Vu la délibération n° 2018-02-16 du 08 mars 2018 relative à la politique intercommunale d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Au terme de l'article 3 de la loi du 07 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) « les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier d'entreprise (...).

Pour soutenir financièrement l'économie du territoire au service de projets économiquement viables et porteurs d'une dynamique d'emploi, la Communauté de Communes du Sud Territoire s'est dotée d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise par délibération n°2018-02-16 en date du 08 mars 2018. Par ailleurs, la Région Bourgogne Franche Comté est autorisée à intervenir, en complément de l'aide apportée par la collectivité.

Monsieur CHALOT, Président de la Société QUELET basée Rue des étains à Dampierre-Les-Bois, a créé sa société en 1975. Cette dernière est spécialisée dans la fabrication de pièces techniques en matériaux composites dans le design et le domaine automobile.

Son site de production développe beaucoup d'éléments de prototypes pour constructeurs automobiles (PSA) et réalise plusieurs prototypes, répliques et « kit-car ».

La SAS QUELET est le constructeur de la « Smarlinette », une voiture imaginée et créée par Philippe CHALOT et customisée à partir d'une base de Smart Roadster.

La SAS QUELET se diversifie en produisant ses propres véhicules tout en continuant à développer son activité au sein de PSA avec de nouveaux produits, tels que des bras de robots en carbone.

Afin d'augmenter les performances de production de son entreprise tout en les adaptant aux évolutions du marché, Monsieur CHALOT souhaite acquérir un nouveau bâtiment appartenant à la SEM Sud Développement et situé sur la ZAC du Technoparc (Section BO n° 95).

Cette acquisition se fera via la SARL VALENTINE, société immobilière dont il est également le Président.

Le coût de l'opération du projet immobilier subventionnable porté par la société VALENTINE est de 388 964 € HT.

La commune de Delle étant située en zone AFR (Aide à Finalité Régionale), l'entreprise peut prétendre à bénéficier du régime cadre SA 39252 avec un taux d'intervention de 30 %. Toutefois, l'aide intercommunale est plafonnée dans le règlement d'intervention approuvé par la collectivité, à la somme de 40 000 €.

C'est dans ce cadre, en réponse à une sollicitation adressée à la Communauté de Communes du Sud Territoire par M. CHALOT président de la SARL VALENTINE société immobilière qui porte le projet d'achat du bâtiment qu'il est proposé d'attribuer une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la proposition d'attribution d'une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise à la société SARL VALENTINE à hauteur de 40 000 € (zone AFR régime cadre SA 39252) correspondant au montant plafond de l'aide défini par la collectivité,**
- **d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

2020-01-10 Adhésion au groupement de commandes coordonné par le SDIS relatif à l'achat de défibrillateurs automatisés externes

Rapporteur : Christian RAYOT

En conséquence de la parution du décret 2018-1186 qui rend obligatoire la présence d'un DAE dans la plupart des Etablissements Recevant du Public, un rapport vous est présenté sur l'opportunité d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs automatisés externes (DAE), coordonné par le SDIS 90. Ce groupement de commandes s'adresse à toutes les collectivités locales et territoriales du département.

D'une part, l'objectif est la massification des achats. D'autre part, en raison de ses connaissances techniques dans ce domaine, le SDIS assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement de commandes.

A ce titre, il procédera à la rédaction du cahier des charges technique et administratif de la future consultation, à l'ensemble des opérations de sélection du candidat et à la notification de l'accord cadre à bons de commandes. L'exécution du marché sera assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans une convention constitutive du groupement que chaque membre devra signer avant le lancement de la consultation de marché public.

En cas de procédure de marché formalisée, la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur du groupement comme le prévoit l'article L 1414-3-2° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'achat de DAE,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux DAE.**

2020-01-11 Service Assainissement – Sollicitation DETR 2020 pour la création d'une station d'épuration sur la commune de Froidefontaine

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'études IRH Environnement en 2017.

Les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne comptent respectivement 470, 350 et 340 habitants.

Les eaux usées des habitations pour ces trois communes sont généralement récupérées, après fosse septique, dans un réseau de collecte déversant directement les eaux dans le milieu naturel. Peu de traitement par des dispositifs individuels sont complets et fonctionnels.

Il n'existe aucun dispositif de traitement collectif des eaux usées.

Les travaux permettront de créer une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, implantée sur la commune de Froidefontaine, d'environ 1 500 eqhab.

En parallèle de ces travaux, seront progressivement créés les réseaux de collecte et de transfert entre les communes, jusqu'à la station d'épuration, ainsi que la mise en séparatif des réseaux.

L'aide financière sollicitée présentement par la Communauté de communes du Sud Territoire porte sur la phase de création de la station pour un montant estimatif de 900 000 euros HT.

Les travaux permettront de créer un nouveau dispositif épuratoire permettant d'obtenir un rejet conforme aux normes réglementaires, afin de traiter les eaux des trois communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020, d'un montant de 100 000 euros,**
- **d'adopter l'opération qui s'élève à 900 000 euros HT,**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :**

Dépenses HT estimées Assainissement		Recettes HT estimées Assainissement	
Création station d'épuration	900 000,00 €	État DETR 2020	100 000,00 €
		Agence de l'eau (30 %)	350 000,00 €
		Autofinancement (CCST)	450 000,00 €
Total dépenses	900 000,00 €	Total recettes	900 000,00 €

- **d'indiquer un commencement d'exécution en septembre 2020 pour une durée de 12 mois,**
- **d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.**

2020-01-12 Service Assainissement – Sollicitation DETR 2020 pour la mise en séparatif de l'assainissement de la commune de Courtelevant (Zone Sud)

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

La station d'épuration de Réchésy-Courtelevant-Florimont a été mise en service à l'automne 2017 (type filtres plantés de roseaux, implantée à l'aval de la commune de Florimont, d'environ 1 950 eqhab). Le réseau de transfert entre les trois communes a également été réalisé. La commune de Courtelevant possède uniquement un réseau pluvial pour sa partie sud. Il est nécessaire de poursuivre la création d'un réseau séparatif sur l'ensemble des rues de la commune de Courtelevant.

Il est donc proposé de mettre en séparatif les rues de l'Eglise, de Florimont et l'impasse de la Forêt.

Les travaux permettront de fiabiliser la collecte, d'obtenir une étanchéité du réseau et de diriger les eaux pluviales au milieu naturel.

Les travaux se situeront sur Courtelevant : rues de l'Eglise, de Florimont et l'impasse de la Forêt.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020, d'un montant de 100 000 euros,**
- **d'adopter l'opération qui s'élève à 500 000 euros HT,**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :**

Dépenses HT estimées		Recettes HT estimées	
Réseau d'assainissement	480 000,00 €	État DETR 2020	100 000,00 €
Contrôle extérieur	10 000,00 €	Agence de l'Eau	150 000,00 €
Maîtrise d'œuvre / topographie	10 000,00 €		
		Autofinancement (CCST)	250 000,00 €
Total dépenses	500 000,00 €	Total recettes	500 000,00 €

- d'indiquer un commencement d'exécution en septembre 2020 pour une durée de 6 mois,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.

2020-01-13 Contribution au titre du poste d'animateur du SAGE Allan pour l'année 2020
Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allan a été approuvé par arrêté interpréfectoral du 28 janvier 2019. L'année 2019 aurait donc dû correspondre au début de sa mise en œuvre. Or, le SAGE Allan n'est plus animé depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le défaut d'animation devient crucial pour les collectivités pour faire aboutir leurs projets. La Communauté de Communes du Sud Territoire est particulièrement concernée avec son projet de restauration de l'Allaine lancée en 2018.

Un groupe de travail technique (composé des représentants techniques des collectivités et des services de l'Etat) a travaillé à l'élaboration d'une solution dès le mois de Juin.

La proposition consiste à confier l'animation du SAGE Allan à l'EPTB Saône – Doubs pour l'année 2020. La réglementation prévoit que l'animation de la mise en œuvre d'un SAGE ne peut être assuré que par un EPTB ou un groupement de collectivités adéquates (c'est-à-dire dont le périmètre est au moins égal à celui du SAGE). Cette solution est transitoire compte-tenu des échéances électorales à venir. Il est convenu que le coût total maximum de cette animation ne dépassera pas 54 450 €, dont 50% sera réparti entre les 6 EPCI du périmètre du SAGE, selon une clé de répartition basée sur la moyenne des critères « population » et « potentiel fiscal ». Le détail des contributions par EPCI est disponible dans le tableau ci-dessous :

EPCI	Population	%	Potentiel fiscal	%	Moyenne des 2 critères en %	Contribution
PMA	91955	35	32232	28	31.5	8578.875
CCPH	19638	7	9102	8	7.5	2041.875
CCRC	7583	3	2332	2	2.5	680.625
CCVS	15438	6	12265	11	8.5	2314.125
GBCA	105041	40	43953	38	39	10617.75
CCST	23610	9	14515	13	11	2994.75
Total	263265		114399			27225

Les 50% restants sont financés par une subvention de l'Agence de l'Eau.

Les missions principales du futur animateur seront d'animer le SAGE Allan, d'élaborer et de rédiger le contrat de bassin (indispensable au déblocage des aides de l'Agence de l'Eau pour les projets des territoires) et un PAPI d'intention (Programme d'Actions de Prévention des Inondations qui pourrait permettre des financements de l'Etat issus du Fonds Barnier pour les travaux de restauration de l'Allaine). Le futur animateur sera physiquement installé dans les locaux de la DDT.

Le 10 Décembre 2019, la commission locale de l'eau s'est réunie dans les locaux de la Préfecture du Territoire de Belfort, sous la présidence de M. David Philot, Préfet du Territoire de Belfort. La CLE a validé cette proposition à l'unanimité.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider la contribution demandée pour 2020 concernant le financement du poste d'animateur du SAGE Allan selon la clé de répartition présentée,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2020-01-14 Aires d'Accueil des Gens du Voyage – Modification du règlement intérieur *Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ*

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2007 relatif au bordereau des prix pratiqués sur les aires d'accueil des gens du voyage de Delle, Beaucourt et Grandvillars,

Vu les différents arrêtés 2009-05, 2009-06, 2009-07 et 2012-02-10 portant règlement intérieur respectivement des aires d'accueil des gens du voyages de Delle, Beaucourt et Grandvillars.

Les usagers des aires d'accueil des gens du voyage doivent s'acquitter de leur consommation personnelle d'eau et d'électricité en complément de la redevance pour l'occupation d'un emplacement. Le tarif de l'électricité et de l'eau potable n'a pas évolué depuis 2012.

Au vu des différentes augmentations appliquées par notre fournisseur d'électricité, et de l'évolution des tarifs d'eau potable et d'assainissement, il est nécessaire de faire évoluer le prix du kWh et des m3 d'eau potable consommé par les usagers.

Pour l'électricité, il est proposé de fixer le prix du kWh à 0,20 €, contre 0,14 € actuellement. Ce tarif correspond au prix moyen facturé par notre fournisseur d'électricité sur l'ensemble des 3 aires d'accueil.

Pour l'eau potable et l'assainissement, il est proposé de fixer le prix à 4,15 €/m³, contre 3,30 €/m³.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'actualisation des tarifs de l'électricité et de l'eau et ce à compter du 1^{er} mars 2020,**
- **de mettre à jour les différents règlements afférents en y insérant le nouveau bordereau des prix,**
- **d'autoriser le Président à mettre en œuvre les présentes dispositions par tout acte administratif nécessaire.**

2020-01-15 Service Eau Potable – Sollicitation DETR 2020 pour la connexion AEP UDI Lepuix-Neuf avec UDI Delle

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable sur la CCST, il est nécessaire de connecter les unités de distribution (UDI) d'eau potable entre elles.

Dans ce but, une nouvelle conduite Ø100mm sera posée, sur environ 2 km dans une première phase, entre les communes de Faverois (UDI Delle) et de Suarce (UDI Lepuix-Neuf).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses HT estimées		Recettes HT estimées	
Travaux (réseau)	290 000,00 €	État DETR 2020	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre / topographie	10 000,00 €	Emprunts	200 000,00 €
Total dépenses	300 000,00 €	Total recettes	300 000,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter l'opération qui s'élève à 300 000 euros HT,**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel,**
- **de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020, d'un montant de 100 000 euros.**

2020-01-16 Sollicitation de la DETR 2020 pour l'agrandissement du bâtiment d'accueil de l'Eco-Village à Joncherey

Rapporteur : Pierre OSER

Vu la délibération 2015-04-06 relative à l'intérêt général du projet,

Vu la délibération 2015-06-11 relative à la construction du bâtiment d'accueil de l'Eco-Village à Joncherey,

Vu la délibération 2015-09-17 relative à la validation d'un partenariat par le biais d'un bail commercial.

Dans le cadre de la compétence Tourisme, la Communauté de Communes du Sud Territoire a signé un bail commercial avec la société des Cabanes des Grands Reflets le 01 avril 2016, bail où figure le bâtiment d'accueil baptisé Eco-hutte de 250 M² environ ainsi qu'un espace dédié aux places de parking.

Le succès croissant de cet équipement depuis plus de 3 ans génère un besoin de surface complémentaire notamment dans l'espace destiné à accueillir des séminaires professionnels, celui-ci se trouvant au 1^{er} étage du bâtiment d'accueil. Compte tenu de l'évolution du nombre de cabanes, le besoin de surface de stockage est également nécessaire ce qui donne lieu à la création d'un local appelé "village d'entretien" qui sera attenant au bâtiment principal.

Afin de sécuriser l'arrivée des touristes et de garantir la tranquillité du site, il a été validé lors de différents échanges avec l'exploitant, la création de nouvelles places situées de part et d'autre du chemin d'accès principal. Ces places viennent remplacer les parkings secondaires créées autour de l'étang afin de diminuer la présence de l'automobile sur le site.

L'ensemble des couts des travaux d'agrandissement et de création des places de parking sera répercuté sur le loyer annuel demandé à la société d'exploitation des cabanes.

Le coût estimatif de l'opération est établi à 270 000 euros HT (frais honoraires inclus), selon le plan prévisionnel établi ainsi :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux d'agrandissement	160 000	DETR 2020	80 000
Aménagement extérieur Places de parking	70 000		
Honoraires techniques + frais annexes et de gestion	40 000	CCST autofinancement	190 000
TOTAL	270 000	TOTAL	270 000

Afin de réaliser les travaux d'agrandissement prévus, la CCST sollicite une aide financière de 80 000 euros de DETR, sur un projet inscrit au Contrat de Ruralité signé entre la CCST et l'État en mars 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020, d'un montant de 80 000 euros,
- d'adopter l'opération qui s'élève à 270 000 euros HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

2020-01-17 Sollicitation de la DETR 2020 – Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales – Création d'une Boutique à l'Essai

Rapporteur : Pierre OSER

Vu la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5214-16,

Vu la Délibération n°2018-09-22 relative à la définition de l'intérêt Communautaire de la politique locale du commerce.

Suite à la modification de l'article L 5214-16 du CGCT, les Communautés de Communes exercent de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences relevant du groupe suivant :

I. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire** ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

La compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » est donc intégrée dans le bloc des compétences obligatoires relatives au développement économique, en complément de la compétence exercée par les Communautés de Communes sur les zones d'activité notamment commerciale. Le législateur n'a pas précisé le champ couvert par cette nouvelle compétence, laissant le soin à chaque Communauté de Communes de définir l'intérêt communautaire associé.

Cette compétence exercée par la Communauté de Communes du Sud Territoire est définie autour de plusieurs axes dont la mise en place d'opérations foncières (acquisition, travaux, construction de locaux commerciaux...) dans le cadre exclusif d'opérations type boutique à l'essai, boutique éphémère, atelier relais...

Afin de dynamiser le commerce local, la CCST a décidé d'expérimenter le concept de Boutique à l'Essai en commençant par une première opération sur la Commune de Beaucourt.

L'objectif est l'acquisition d'une cellule de 120 M² à Beaucourt et dont le montant de l'achat ainsi que l'enveloppe de travaux de réhabilitation serait estimée à 150 000 €. Il est à noter que ce projet est inscrit dans le programme d'actions de la convention pour la revitalisation des bourgs-centres signée avec la Région en 2019. Le plan prévisionnel du projet est établi comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Acquisition d'une cellule	100 000	DETR 2020	60 000
Travaux d'aménagement	50 000	AMI	20 000
		CCST autofinancement -	70 000
TOTAL	150 000	TOTAL	150 000

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020 d'un montant de 60 000 euros au taux maximum d'intervention,**
- **d'adopter l'opération qui s'élève à 150 000 euros HT,**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

2020-01-18 Avance en compte courant d'associé à la SEM Sud-Développement

Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire est le premier actionnaire de la Société d'Economie Mixte Sud-Développement avec 61,35% du capital social.

Celle-ci est à l'heure actuelle engagée dans plusieurs opérations importantes pour le développement économique du Sud Territoire et en particulier, dans la rénovation du site de Delle de LISI, l'aménagement des espaces dédiés à LKI sur le site des Forges et dans le projet de réalisation d'un hôtel. D'autres projets, à moyenne échéance, sont en cours d'étude avec différentes entreprises du Sud Territoire.

Afin de faire face à ces différents projets, la Société a engagé une procédure d'augmentation de son capital social, destinée à lui apporter les fonds propres nécessaires au montage financier de ces projets. Toutefois, de telles procédures sont toujours longues et leur aboutissement n'intervient qu'à l'issue d'une période lors de laquelle la trésorerie de la Société est tendue. Il est donc nécessaire d'anticiper sur cette augmentation de capital, pour laquelle des crédits sont par ailleurs proposés dans le cadre des orientations budgétaires pour l'exercice en cours.

Les collectivités territoriales, actionnaires d'une SEM, sont autorisées à effectuer à son profit des avances en compte courant d'associé, dans les conditions prévues par les articles L.1522-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant de celle-ci, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est donc possible d'effectuer, eu égard au montant des recettes réelles de fonctionnement inscrit au budget de la collectivité pour 2019, dont le compte administratif anticipé montre que les encaissements ont été supérieurs, une avance d'un montant total de 550 000 €

Dans ce double cadre législatif, il est proposé d'apporter à la SEM Sud Développement le concours de la collectivité, en autorisant la dépense ci-dessous avant le vote du budget primitif :

Chapitre	Article	Objet	Montant
27 – Immobilisations en cours	274 – Avances et acomptes versés	Versement d'une avance en compte courant d'associé	290 000 €

Etant entendu que l'inscription d'un crédit total de 550 000 € sera proposé lors du vote du budget primitif.

Cette avance, non rémunérée, sera, sous réserve de l'approbation par le Conseil communautaire de sa participation à l'augmentation de capital de la Société en cours, transformée en parts sociales lors de l'appel de fonds à venir, ou, dans le cas contraire, remboursée, selon les modalités définies dans le projet de convention joint au présent rapport.

La même opération avait été réalisée, pour des raisons similaires, en 2016, lors de la première procédure d'augmentation du capital social de la SEM Sud Développement.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la mise en place d'une avance en compte courant d'associé, au profit de la SEM Sud Développement,**
- **de fixer le versement à la somme de 550 000 € (cinq cent cinquante mille euros) au titre du compte courant d'associé ouvert à la SEM Sud Développement,**
- **d'en autoriser le mandatement en deux versements :**
 - **pour un montant de 290 000 € par anticipation au budget de l'exercice 2020, sitôt les différentes formalités nécessaires effectuées,**
 - **pour un montant de 260 000 € après le vote du budget primitif,**
- **d'en affecter les crédits budgétaires nécessaires au budget 2020,**
- **d'approuver les termes du projet de convention joint au présent rapport, régissant les modalités de versement et de remboursement de cette avance, et d'autoriser le 1^{er} vice-président, Monsieur Pierre OSER, à la signer au nom et pour le compte de la Communauté de communes,**
- **d'autoriser le Président, et à défaut, le 1^{er} vice-président, à signer tout autre document relatif à la mise en œuvre de cette décision.**

Annexe : Convention de compte courant d'associé

2020-01-19 Budget Général – Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du budget primitif 2020

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent... »,

Pour permettre d'honorer :

- L'achat du bâtiment Lisi - 28 faubourg de Belfort à Delle conformément à la délibération n°2019-06-22 pour un montant de 365 300 €,
- Une première avance en compte courant d'associé à la SEM de 290 000 € (sur 550 000 € - cf rapport n°18),
- Le paiement d'une subvention de 500 € dans le cadre de l'OPAH.

Il conviendrait que le Conseil Communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses correspondantes ci-dessous avant le vote du budget primitif 2020.

Chapitre	Article	Objet	Montant TTC
21 – Immobilisations corporelles	2115 – Terrains bâtis	Achat du bâtiment Lisi	365 300 €
27 – Autres immobilisations financières	274 – Prêts	Avance en compte courant d'associé	290 000 €
204 – Subventions d'équipement versées	20422 – Privé – bâtiments et installations	Paiement subvention OPAH	500 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'autorisation de dépenses ci-dessus avant le vote du budget primitif 2020,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.**



secrétaire de Séance

Sophie GUYON